



PROJET EXPERIMENTAL

Accompagnement des jeunes 18-25 ans en situation d'errance et présentant des troubles du comportement sur Cherbourg-en-Cotentin de mai à novembre 2020

ANALYSE, SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Rapport daté de décembre 2020 rédigé par H. Marseille, Directrice du Pôle Insertion de l'ADSEAM.

Projet financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche et en partenariat avec le Conseil Départemental, l'ARS Normandie, la ville de Cherbourg, le CCAS de Cherbourg, la Mission Locale du Cotentin, Conscience Humanitaire, la PASS, le Caarud, l'EMPP de la Fondation Bon Sauveur, le Centre Hospitalier de Cherbourg.

INTRODUCTION

Au Pôle Insertion de l'ADSEAM, depuis 20 ans, nos missions reposent sur l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion de personnes en situation d'isolement et d'exclusion sociale.

Au travers de nos différents dispositifs tels que l'Accueil de Jour (SAO), rue de la Bucaille à Cherbourg, le CHRS le Cap, sites de Cherbourg et d'Avranches et le Service Logement, nous accompagnons des personnes cumulant plusieurs vulnérabilités (administratives, sociales, professionnelles) et nous répondons à leurs besoins et à leurs attentes exprimées. En 2011, nos activités se sont élargies et nous les accompagnons sur un autre volet, celui du soin, à travers nos dispositifs médicaux sociaux : les LHSS, les ACT et une action du Conseil Départemental : l'Appui Santé.

Plus récemment, nous nous sommes inscrits dans l'évolution des pratiques, encadrées par les politiques publiques en répondant à l'accès direct au logement autonome et pérenne avec l'ouverture d'une Maison Relais (Simone et Antoine Veil) sur le quartier du Maupas à Cherbourg en partenariat avec l'Association Femmes.

La question de la précarité et de l'intégration nous anime donc depuis de nombreuses années et nous avons à cœur de développer des modes d'accompagnement au plus proche des demandes des personnes concernées.

Toutefois, malgré la capacité d'adaptation des équipes éducatives en fonction des publics accompagnés (auteurs, femmes victimes de violences, familles mono parentales, personnes vieillissantes, personnes ayant des problématiques liées à la santé mentale, au handicap, aux conduites addictives, avec un parcours de rue important ...), on constate que certaines personnes connaissent des difficultés majeures face à l'insertion. C'est notamment le cas du public jeune adulte dont les situations de rupture sont en progression.

En novembre 2019, nous faisons le constat sur le SAO que le nombre de jeunes accueillis est supérieur par rapport aux deux dernières années. Depuis la rentrée de septembre, 20 jeunes âgés entre 18 et 25 ans fréquentent le service. Nous réalisons une étude auprès du SIAO Insertion. Le constat est identique. Les demandes d'hébergement et de logement pour cette tranche d'âge sont en augmentation depuis 2017.

Les 18-25 ans, une population avec des parcours le plus souvent tourmentés, ayant vécu des événements complexes (psycho traumatismes) et ayant un rapport à la confiance ébréché.

Nous nous inquiétons de constater que l'accompagnement réalisé en CHRS ne répond pas (pour certains jeunes) à leurs attentes car ils ont clairement une certaine défiance vis-à-vis de l'Institution qu'ils ont quasiment toujours connue en protection de l'enfance. Les fins de séjour en hébergement sont souvent le fait d'actes de violences, de non-respect du règlement, de consommation de substance illicite, de conduites addictives sévères, de manque d'adhésion au

projet de l'établissement. Les jeunes majeurs partent souvent d'eux-mêmes et vivent ou revivent des situations d'errance.

Fort de ce premier constat, nous interpellons la DDCS. Elle nous propose de financer un projet expérimental mettant en place un accompagnement spécifique pour ces jeunes adultes.

Ce sera donc la naissance du projet intitulé « action expérimentale à destination des 18-25 ans en situation d'errance, présentant des troubles du comportement sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin ».

Pendant six mois, de mai à novembre 2020, un éducateur de l'ADSEAM a été au contact de ces jeunes pour favoriser la rencontre entre lui et le jeune mais aussi l'échange entre les différents partenaires des différents secteurs (sanitaires, médico-social et social).

Ce document a pour vocation, d'une part, de présenter un état des lieux des jeunes en grande précarité sur le territoire National, de Normandie et de la Manche, de dresser un premier éclairage des besoins identifiés sur le département et d'autre part d'analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'expérimentation. La dernière partie de ce rapport sera consacrée aux premières pistes de réflexion et propositions d'actions de plusieurs dispositifs d'accompagnements spécifiques pour mieux répondre aux attentes du public.

La direction du Pôle Insertion remercie la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche pour le financement de cette expérimentation et d'avoir porté une attention pleine et entière sur cette question des jeunes 18-25 ans sur le territoire de Cherbourg qui alimente quotidiennement nos échanges en réunion d'équipe mais aussi en groupe de travail avec les partenaires.

Ce travail de synthèse a été réalisé grâce au soutien des professionnels et des jeunes rencontrés durant l'expérimentation. Nous les remercions chaleureusement. Nous remercions également les partenaires de proximité pour leurs réponses à notre questionnaire et pour les échanges réguliers malgré le contexte sanitaire.

PARTIE I : CONTEXTE

La situation des jeunes 18-25 ans face à l'accès au logement, à l'emploi et à la santé

Pour comprendre la situation des jeunes 18-25 ans face à l'accès au logement, il nous est apparu important de rappeler l'évolution des politiques publiques en matière d'accès au logement et à l'hébergement à travers le cadre législatif du secteur.

1/ Cadre législatif français en matière d'accès au logement et à l'hébergement

Les textes législatifs précisent la préoccupation de l'accès au logement, en termes de politiques publiques, à partir des années 1990¹.

- La Loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi Besson, visant la mise en œuvre du droit au logement, stipule « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ». Elle prévoit la mise en œuvre des Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et des mesures d'aides financières à travers la création de Fonds de Solidarité Logement (FSL) départementaux.
- Une part importante de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions de 1998 est consacrée au logement. La loi de programmation pour la Cohésion sociale de 2005 reprend la question de l'accès au logement et de l'hébergement d'urgence.
- La circulaire n° 2006-75 du 13 octobre 2006 du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, appelle chaque Département à élaborer un Plan Départemental pour le Logement des Jeunes (PDLJ).
- Le Plan d'Action Renforcée en faveur des personnes Sans Abris (PARSA) du 8 janvier 2007, augmente les capacités d'hébergement, en créant notamment les places d'hébergement de stabilisation.
- Enfin, la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable : elle garantit le droit au logement ou à l'hébergement à toute personne.
- Le 25 mars 2009, la loi n° 2009-323, de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, aménage le droit au logement opposable et met en œuvre diverses mesures et notamment les dispositions en faveur de l'intermédiation locative.

¹ Tiré du rapport réalisé par le Service d'Urgence Sociale de Mulhouse sur la situation des jeunes en grande précarité, errance et sans solution d'hébergement.

- Le 10 novembre 2009, Benoît APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, présente une nouvelle « Stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées de 2009 à 2012 avec notamment une « refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement² » .
- Le 8 avril 2010, une circulaire relative à un « Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation » (SIAO)⁴ précise l'organisation à venir d'un « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». « L'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire des parcours d'insertion, adaptés... ».
- Le 13 février 2014, publication d'un décret qui prévoit différents aménagements au droit au logement opposable (Dalo).
- La loi ALUR ou loi Duflot II du 24 mars 2014 vise à favoriser l'accès au logement, à réglementer les locations, notamment en luttant contre la mise en location de logements inadéquats, et à promouvoir la construction par une réforme du droit de l'urbanisme.
- 27 janvier 2017, promulgation de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (JO du 28). **Le texte vise à favoriser l'insertion des jeunes** et s'articule autour de trois axes : généraliser l'engagement au service de l'intérêt général et accompagner l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement et renforcer l'égalité réelle.
- 11 septembre 2017, à Toulouse, le Président de la République a présenté le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme.
- 13 septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles. Pour ce faire, 8,5 milliards d'euros sont consacrés à cette stratégie ambitieuse dont les maîtres-mots sont « préventions » et « accompagnement ».
- 23 novembre 2018, promulgation de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN). La loi vise notamment à construire plus, mieux et moins cher et à faire évoluer le logement social.

Il est donc à noter que des chantiers récents menés dans le cadre de la santé, du logement et de l'hébergement visent plus particulièrement des actions spécifiques vers le public 18-25 ans.

C'est notamment le cas de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté, organisée autour de cinq engagements :

- l'égalité des chances "dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté" ;
- la garantie des droits fondamentaux des enfants ;
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;

² Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Benoît APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, Paris, le 10 novembre 2009, « Pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement », dossier de presse

- l'évolution vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- l'investissement en faveur de l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Pour répondre à ces cinq engagements, chaque région a mis en place 15 groupes de travail. Nous faisons le focus dans cette synthèse sur le groupe de travail n°2 : **prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion**. Le rapport issu de ce groupe de travail met en lumière les données les plus significatives en matière de difficultés rencontrées par les jeunes pour s'intégrer dans la société.

Il est important de souligner que le taux de pauvreté est de 19 % chez les 18-29 ans contre 14 % pour l'ensemble de la population active. Dans le même temps, le taux de chômage de jeunes actifs de moins de 25 ans a fortement augmenté en 40 ans, en passant de 7 à 24 %.

Selon la dernière étude du CEREQ³, la situation d'insertion s'est dégradée. La part des jeunes qui ont eu un accès rapide et durable à l'emploi a reculé de 72 % à 62 % entre la génération 1998 et la génération 2010, touchant plus fortement les personnes les moins qualifiées. Sept ans après leur sortie du système éducatif, les jeunes se répartissent autour de trois trajectoires :

- un tiers des jeunes n'a pas ou peu connu de chômage ou de CDD ; ils se sont stabilisés rapidement en emploi à durée indéterminée, y compris non salarié ;
- un autre tiers a réussi à se stabiliser après un parcours heurté où les phases de chômage et d'emploi à durée déterminée se sont succédées ;
- un dernier tiers peine à s'insérer ; il est confronté à la précarité avec des CDD entrecoupés de périodes récurrentes et prolongées de chômage. En raison de leur taux de chômage et du **développement des situations de précarité**, les jeunes les plus vulnérables sont exposés à un processus de désaffiliation sociale, illustré par l'augmentation de la population des « **NEET** » (ni en emploi, ni en études, ni en formation) et par la surreprésentation des sortants de l'aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse parmi les jeunes marginalisés en leur sein. La part des jeunes NEET reste élevée, à 15 % sur la catégorie des 15-29 ans et n'a pas baissé depuis 2013.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes constitue une occasion renouvelée de manifester aux jeunes et à leur famille toute la confiance de la société en améliorant l'efficacité et la souplesse de leur accompagnement et en prenant davantage en compte les vulnérabilités qui peuvent les affecter au cours de leur parcours de vie.

Ce groupe de travail a mis en évidence trois principes d'action :

- Sortir d'une logique de dispositifs spécifiques et ciblés pour aller vers le droit commun alliant accompagnement et sécurisation
- Penser la période de la jeunesse comme un parcours et non à travers des cases

³ CEREQ, 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : permanence et évolutions, 5eme biennale Formation Emploi, qui a eu lieu le jeudi 7 décembre 2017 à Paris. L'étude Génération fait un suivi de cohorte des jeunes ayant terminé une formation initiale à l'année indiquée.

- Agir dans une logique d'investissement social en faisant confiance aux acteurs de terrain et aux jeunes eux-mêmes

Trois principaux axes de réflexion ont guidé les travaux du groupe de travail :

- mieux former et mieux accompagner les jeunes tout au long de leur parcours afin de garantir leur droit à la formation en leur proposant à tout moment une sécurisation qui réponde à leurs attentes et à leurs besoins ;
- soutenir les jeunes les plus vulnérables en leur offrant des solutions adaptées ; certains jeunes peuvent cumuler des vulnérabilités spécifiques et doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé mais pas spécifique ;
- offrir des solutions innovantes pour l'insertion des jeunes, en ayant recours à une logique d'expérimentation et en transformant en profondeur la gouvernance des politiques de jeunesse.

Concernant la question du logement, les conditions de logement des jeunes sont également plus précaires que celles des aînés. Il existe une inadéquation du parc et des modalités d'accès au logement de droit commun avec les conditions de ressources et la mobilité professionnelle et géographique des jeunes. Les jeunes se retrouvent ainsi plus souvent logés dans les plus petits logements du parc social et privé aux loyers les plus élevés au m², notamment dans les grandes villes aux marchés tendus, où se concentre la demande

Au-delà des mesures annoncées dans le cadre de la future loi Logement visant à encourager le développement d'une offre variée, tant de droit commun (notamment de petits logements accessibles, de logements sociaux à bas loyers et en facilitant les possibilités de mutations), qu'en matière de logements adaptés (Foyers Jeunes Travailleurs FJT et résidences sociales, colocations, allocation logement temporaire etc.), il est proposé de :

- réduire les délais d'attribution des aides au logement pour les jeunes particulièrement vulnérables, relevant de l'ASE ou de la PJJ et de construire des politiques sans critère de ressources d'accès facile à l'hébergement et au logement diversifiés ;
- créer un fonds de solvabilisation des restes à charges des jeunes logés en Foyers de Jeunes Travailleurs pour favoriser l'accueil des jeunes les plus précaires dans ces structures et permettre leur développement sur l'ensemble du territoire ;
- créer une garantie universelle de logement pour tous les jeunes quel que soit leur statut en intégrant la garantie locative Clé dans la garantie Visale.
- rendre impossible toute sortie des dispositifs d'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse sans qu'il ne soit proposé une solution de logement pour le jeune.

La santé constitue l'un des principaux déterminants des inégalités sociales en France, ainsi que l'ont constaté les pouvoirs publics dans la dernière Stratégie Nationale de Santé 2018- 2022.

En 2014, une personne sur quatre déclare avoir renoncé à au moins un soin dans l'année pour des raisons financières. **Ce taux est largement plus élevé chez les jeunes peu qualifiés sans emploi ni formation (28% contre 18% en moyenne). Pour les jeunes en situation de précarité, à faibles revenus et/ou encore non autonomes, l'accès aux soins peut devenir critique.** Le manque d'information aggrave ce « détachement » de la jeunesse vis-à-vis des questions de santé. Parmi les jeunes les plus précaires, certains ignorent quelles sont les conditions pour accéder à une couverture maladie complémentaire (CMU-C), voire même l'existence de la CMU-C.

Parmi les réflexions menées au niveau national, il est à noter les actions renforcées sur la santé psychique des adolescents et des jeunes adultes portée par chaque Agence régionale de santé. Il s'agit d'une part de développer les centres médico-psychologiques pour jeunes adultes sur l'ensemble du territoire et de renforcer le nombre d'intervenants mais aussi de travailler sur la prise en charge de ces jeunes notamment les plus vulnérables (protection de l'enfance, PJJ,...) le plus en amont possible. Il est nécessaire sur chaque territoire de mieux organiser le travail effectué par les différents acteurs (Maisons des adolescents, les Point Accueil Écoute Jeunes, ...) afin qu'ils puissent être davantage identifiés par les publics les plus précaires.

2.1 Au Niveau National

La Stratégie Nationale de Santé fait mention des personnes les plus vulnérables, éloignées du système de santé⁴. Comment mieux les accompagner, comment faire en sorte qu'elles aient recours aux services de santé ?

Parmi les réflexions proposées, nous retrouvons :

- Renforcer la sensibilisation des professionnels de santé aux spécificités de ces publics afin qu'ils adaptent leur discours et leurs stratégies de prévention, d'alerte et de prise en charge
- **Faciliter le décroisement et les liens entre les acteurs médicaux et médico-sociaux et les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion**
- Repérer les situations de non-recours et éviter les ruptures de parcours par la médiation sanitaire
- Améliorer le repérage des situations à risque et renforcer les actions de prévention et de **promotion de la santé auprès des jeunes en fragilité sociale** et des femmes en situation de précarité –
- **Repérer et mobiliser des structures de proximité intervenant auprès des jeunes en fragilité sociale** (Points Accueil Ecoute Jeune, Centres sociaux, Prévention Spécialisée)

2.2 Au niveau Régional

⁴ Page 37 de la Stratégie Nationale de Santé 2018 - 2022

La stratégie nationale de santé est reprise au niveau régional à travers le Schéma Régional de Santé, déclinaison opérationnelle du Plan Régional de Santé (PRS), élaboré pour la période 2018-2023. Dans le cadre de ce Schéma Régional de Santé, l'ARS Normandie a mené plusieurs travaux d'étude sur la santé des jeunes, identifié comme un des huit parcours prioritaires pour lesquels il faut prévenir et répondre aux ruptures de parcours.

Comme pour les autres thèmes, celui de **la santé des jeunes est organisé autour d'objectifs de prévention, de promotion de la santé, de dépistage, de diagnostic, de soins, de prise en charge et d'accompagnement** sur tous les territoires.

En 2018, dans le cadre de son diagnostic, l'ARS Normandie a mis en place un groupe de travail "Observation de la santé des jeunes" afin de partager et mutualiser les informations détenues par chacun des partenaires (ARS, Région, DRDJSCS, Rectorat, Conseils départementaux, Assurance maladie, UC-IRSA, Santé Publique France, MDPH, PJJ, SUMPSS, Maisons des adolescents) et mener une réflexion commune.

Dans un numéro de sa collection Santé Observée, intitulé *La santé des jeunes*, l'ORS CREAL présente un ensemble d'informations et de statistiques nationales et régionales. Nous avons fait un extrait des plus significatives et en lien avec notre sujet.

La dernière étude INSEE de 2016 montre que les moins de 30 ans représentent 35,3% de la population de la Région de Normandie. Le détail par département met en évidence une part des moins de 30 ans légèrement plus faible dans la Manche et dans l'Orne (avec respectivement 32,0 % et 31,6 %). Ce public est davantage localisé sur les principales zones urbaines de la Région.

Concernant les jeunes adultes âgés de moins de 30 ans, le taux de pauvreté est quant à lui équivalent au plan régional et national : il s'établit à 23 % dans les foyers avec référents fiscaux de moins de 30 ans. En revanche, il varie à l'intérieur de la région, entre 19,6 % dans le département de la Manche et 26,1 % dans celui de l'Orne.

Au niveau National, 52,7% des 16-25 ans poursuivent une scolarité au-delà de l'âge de 16 ans contre 38,4% sur le département de la Manche.

Les jeunes normands sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus un diplôme de fin de collège, qui entrent donc sur le marché du travail avec un faible niveau d'études, représentent 22,5 % des 16-24 ans, avec une amplitude importante observée entre départements : ce pourcentage atteint 25,5 % dans l'Eure, contre seulement 17,2 % dans la Manche.

Dans le cadre de l'Enquête Santé des Bas-Normands réalisée en 2012, une analyse spécifique au public de 18-30 ans a permis de mettre en évidence que 82 % des jeunes bas-normands se déclaraient en « bonne santé » (39 % en « très bonne santé » et 43 % en « bonne santé »). Toutefois, 14 % se considéraient en « assez bonne santé » et 4 % en « mauvaise » ou « très mauvaise santé ». Cette enquête a mis en évidence que la perception de l'état de santé ne varie pas selon le genre, mais selon la situation socio-économique. En effet, les jeunes en recherche d'emploi ou plus globalement en situation de fragilité socio-économique sont plus nombreux à percevoir leur santé comme « assez bonne » ou « mauvaise ».

Les jeunes normands présentent un profil de surconsommation de substances psychoactives. Les résultats de l'enquête ESCAPAD mettent en évidence des pratiques de consommation des jeunes âgés de 17 ans, plus développées en Normandie que sur la France métropolitaine, particulièrement concernant le tabac et l'alcool.

Le suicide est une conséquence tragique des troubles de la santé mentale. Si les femmes ont des pensées suicidaires et font des tentatives plus fréquentes que les hommes, la mortalité qui résulte des suicides est environ 4 fois supérieure chez ces derniers. Les taux bruts de mortalité des hommes de moins de 30 ans, y compris parmi les plus jeunes, sont plus élevés en Normandie qu'en France métropolitaine. Excepté en Seine-Maritime, tous les départements normands présentent des résultats moins favorables qu'au plan national, ceux de la Manche et de l'Orne affichant les valeurs les plus fortes, avec notamment 38,6 et 27,7 décès par suicide pour 100 000 hommes de 25 à 29 ans, contre 17,8 en France métropolitaine.

54% des jeunes déclarent avoir personnellement la sécurité sociale et 21 % dépendre de celle de leurs parents ; en revanche 15 % déclarent ne pas en avoir et 10 % ne savent pas. Concernant les assurances maladie complémentaires, 39 % déclarent en bénéficier, 13 % ne pas en avoir et 19 % ne savent pas ; par ailleurs, 29 % déclarent bénéficier de la CMU-C.

En Normandie, un jeune de 15-29 ans sur cinq n'a pas de médecin traitant, les jeunes hommes plus fréquemment que les jeunes femmes.

Chaque année, une enquête santé est réalisée au sein des Missions locales en France. Celle de 2018 et 2019 attestent que les jeunes en insertion sont en moins bonne santé que la moyenne des jeunes actifs ou étudiants de la même catégorie d'âge. Ils présentent en effet une plus grande fragilité sociale (isolement, difficultés relationnelles, difficultés financières...), davantage de conduites à risque, une souffrance psychique et un mal-être les rendant particulièrement vulnérables.

2.3 Au niveau départemental

- Le projet territorial de santé mentale (PTSM) de la Manche

Introduit par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, le Projet Territorial de Santé Mentale « organise les conditions d'accès de la population :

- à la prévention et en particulier au repérage, au diagnostic et à l'intervention précoce sur les troubles ;
- à l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques ;
- aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale ».

Le projet territorial de santé mentale a pour objectif de favoriser les parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, promouvant la santé mentale, et contribuant pour les personnes souffrant de troubles psychiques à leur rémission clinique et à leur rétablissement. Cela suppose une mobilisation précoce, conjointe, de proximité des différents acteurs impliqués dans le parcours de santé et de vie dans une démarche coordonnée.

Le PTSM de la Manche a été réalisé en 2018/2019.

Concernant le public jeunes présentant des troubles du comportement, il est fait mention dans le PTSM :

Déficit d'accompagnement des 16/25 ans avec troubles depuis l'enfance, addiction, et précarité. Généralement suivis par les services de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), ces adolescents sont ensuite pris en charge en Psychiatrie dans la mesure du possible sur un temps court (dans l'intérêt de l'adolescent car une unité de psychiatrie adulte n'est pas adaptée à des adolescents). A la sortie d'hospitalisation, difficulté à trouver une prise en charge qui leur convienne. Il est nécessaire de développer une réponse coordonnée entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et la psychiatrie pour éviter des ré-hospitalisations en psychiatrie qui s'inscrivent dans la durée. Besoin d'un lieu d'hébergement pour les situations de crise, à la croisée des acteurs de la psychiatrie et du médico-social.

Des ruptures de parcours liés à une problématique de financement des prises en charge médicosociales. Un **manque de reconnaissance du public « jeunes adultes » dans le parcours** : comment habiter un logement quand refus du milieu protégé.

De manière générale pour les **personnes avec conduites addictives** : un travail d'accompagnement organisé par mandat avec des **ruptures de parcours quand la personne sort du périmètre de la structure d'accueil**.

Pour les **personnes en précarité et situation d'exclusion** : une multitude de dispositifs sans coordination réelle. Des difficultés à entamer un parcours de soins pour les personnes en situation en précarité et des ruptures lors du passage vers le champ du handicap.

- *Diagnostic 360°*

Dans le **diagnostic 360**, il est souligné page 41 l'absence de réponse pour certains publics notamment le public jeune : « les CHRS limitent l'accueil du public jeune à 30/30 pourcent de leur capacité. En effet, ce public (18-25 ans) sans ressource ne peut participer à son hébergement ce qui n'est pas sans répercussion sur le budget des établissements ».

3/ Qui est ce public 18-25 cumulant les difficultés ?

- *Les jeunes ont un taux de pauvreté monétaire plus important*

Le taux de pauvreté monétaire est estimé à 13,9% en 2016. La pauvreté monétaire touche davantage les jeunes : en 2017, **20 % des 18-29 ans**, soit près de 1,7 million de jeunes, ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 041 euros contre 14 % des personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante⁵. Par ailleurs, cet indicateur donne à voir un rajeunissement de la population pauvre : en 40 ans, ce taux a été divisé par deux pour les plus de 65 ans tandis qu'il a été multiplié par deux pour les moins de 25 ans (Damon, 2016).

Ces difficultés monétaires accrues observées chez les jeunes sont d'autant plus préoccupantes que le nombre de jeunes pauvres apparaît sous-estimé. Effectivement certains individus, vivant dans une grande pauvreté (dans la rue, des squats, bidonvilles, etc.) ne sont pas comptabilisés.

⁵ Fiches repères INJEP, janvier 2020

Or, ces « invisibles des statistiques » (Observatoire des inégalités, 2018) sont plutôt jeunes. Plus d'un jeune âgé de 18 à 24 ans sur deux accueilli par le Secours catholique vit dans un habitat instable. C'est le cas de près d'un tiers des 25-34 ans (Secours catholique-Caritas, 2017).

La France est un pays marqué par la reproduction de la pauvreté, avec une forte vulnérabilité des plus jeunes.

Les enfants, les jeunes et les familles monoparentales sont les premiers publics touchés par la pauvreté. Entre 1975 et 2015, le taux de chômage des 15-24 ans a été multiplié par 4. Il atteint aujourd'hui 22,3%.

- *La norme emploi structure fortement les pratiques d'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur intégration sociale*

L'intervention sociale auprès des publics vulnérables est structurée par une représentation dominante de l'action vis-à-vis des publics ayant recours aux services sociaux et médico-sociaux qui se fonde sur la norme d'intégration par le travail, résultante de l'hégémonie de la société salariale (Castel, 1995). Ce modèle d'intégration sociétale conduit à définir l'individu en société comme un être aspirant à travailler, ayant intégré les normes et les valeurs des différentes formations sociales (la famille, l'école, l'entreprise, l'État) pour « prendre sa place au sein de la société » (Elias, 1991). Les individus ne parvenant pas à remplir ce devoir d'insertion sont renvoyés à un statut d'exclu.

- *Les moins de 25 ans exclus du Revenu de Solidarité Active (RSA)*

Les jeunes sont peu couverts par le risque de pauvreté puisque les moins de 25 ans sont exclus du revenu de solidarité active (RSA), même si trois exceptions leur permettent de le percevoir : s'ils assument la charge d'enfants nés ou à naître, s'ils ont un conjoint de plus de 25 ans lui-même bénéficiaire du RSA, et s'ils ont travaillé au moins deux ans à temps plein durant les trois années précédentes (appelés « RSA jeunes actifs »). Ainsi, en 2013, 2,6 % des 16-24 ans touchaient le RSA, tandis que ce taux était de 6,5 % pour les plus de 25 ans (Reduron, 2015).

L'aide ponctuelle du Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ), par exemple, qui s'élève en moyenne à 193 euros, est attribuée aux 18-25 ans après examen par des comités départementaux de professionnels. L'imprécision de la population cible (jeunes « ayant des difficultés sociales et financières ») donne lieu à des pratiques de sélection très différentes selon les départements (Lima, 2015). Plus généralement, les jeunes sont sous-représentés parmi les allocataires des divers minima sociaux (DREES, 2018).

Il s'agit de lutter contre une forme de mise à l'écart, actuelle ou future, de la société. Dans cette perspective, les jeunes « NEET » sont présentés comme une population particulièrement vulnérable, qui est la principale cible de la « garantie jeunes ». Ce dispositif a permis depuis 2013 à près de 270 000 jeunes de bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, avec le versement d'une allocation (Couronné, 2019).

En 2015, dans la Manche, le Conseil départemental remplace le Contrat jeune majeur, qui accompagne les jeunes de 18 à 21 ans en proie à des difficultés sociales, par le dispositif jeunesse insertion Manche (Djim). Il faut avoir bénéficié pendant trois ans de l'aide aux mineurs pour intégrer le Djim.

- *Situation d'échec ou sortie du système scolaire sans qualification représente 15% d'une classe d'âge. Renforcée par la crise sanitaire*

Comme le disait Martin Hirsch en 2009 « cette vulnérabilité des jeunes, bien antérieure à la crise actuelle, est particulièrement sensible avec elle, et cela d'autant plus que nous nous trouvons à un moment crucial de l'évolution démographique⁶ »

Cette situation d'échec ou de sortie du système scolaire est une situation que les jeunes vivent depuis le début de la crise sanitaire. On constate que les décrochages scolaires sont de plus en plus important. Les risques de rupture de parcours vont augmenter.

- *Pratiques et comportements en matière de santé*

La jeunesse est inévitablement une période de prise de risques, d'expérimentations notamment dans la consommation de produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis et autres drogues) et d'engagement dans de nouvelles conduites. C'est aussi sur cette période que certaines consommations peuvent basculer dans la dépendance et perdurer à l'âge adulte, d'où la volonté des pouvoirs publics d'agir en matière de prévention auprès des jeunes.

Entre 15 et 30 ans, les jeunes construisent leurs perceptions, ils acquièrent des habitudes de vie et des comportements de santé qui peuvent avoir des conséquences à l'âge adulte : cette période charnière couvrant la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte, transition vers l'indépendance, s'accompagne de changements multiples (physiques, scolaires, professionnels, familiaux, sociaux...). Différents travaux nationaux et régionaux s'attachent à observer et comprendre les comportements de santé chez les jeunes, afin d'agir notamment en matière de prévention : selon l'Inpes, « plus un comportement est durablement installé, plus il sera long et difficile de le modifier et plus on agit précocement sur une question de santé, plus l'action a des chances d'être efficace ».

L'adoption de comportements favorables à la santé va dépendre de la capacité de chacun à se réaliser, à mettre en œuvre un suivi médical (sécurité sociale, suivi des vaccinations, consultations médicales), à être réceptif aux messages de prévention et à développer des compétences psychosociales⁷.

⁶ Martin Hirsch, haut-commissaire à la jeunesse, commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée nationale, 23 septembre 2009.

⁷ Publication de Santé Observée en Normandie/ La santé des Jeunes

- *Des jeunes en errance*

« L'errance peut se définir en général comme le déplacement indéfini ou provisoire, dans un temps plus ou moins continu, sur un ou plusieurs territoires. [...] L'errance s'apparente surtout à un déplacement constant, à une mobilité continue. [...] Il ne s'agit pas cependant d'une circulation qui s'apparente à l'exploration, à la flânerie, mais plutôt à une situation d'exclusion et d'absence de moyens habituels de subsistance. [...] La personne en situation d'errance est dans une perspective de subsistance à court terme, plutôt que dans la recherche des solutions à long terme⁸. »

⁸ Exil et errance, Claudio Bolzman, dans *Pensée plurielle* 2014/1 (n°35), pages 43 à 52.

PARTIE II : RETOURS SUR L'EXPERIMENTATION

Accompagnement de 12 jeunes Sur Cherbourg-en-Cotentin Mai à Novembre 2020

1/ Naissance du projet

- *Repérage d'une fréquentation plus importante des 18-25 ans sur le SAO – sept 2019*

En novembre 2019, l'équipe du SAO interpelle la direction du Pôle Insertion sur la fréquentation de plus en plus importante de jeunes 18-25 ans sur le service. Les moins de 30 ans ont toujours été représentés sur le dispositif mais jusqu'à présent on accueillait davantage de personnes entre 25 et 45 ans. En 2019, la moyenne d'âge sur le SAO est de 30 ans.

Public accueilli au SAO en 2019

18-20 ans : 8%
21-24 ans : 13%
25-34 ans : 29%
35- 44 ans : 16%

Nous avons également accueilli des -18 ans

Entre septembre et novembre 2019, 18 jeunes de nationalité française, de moins de 25 ans arrivent progressivement sur le service. Pour la plupart, ils ne sont pas originaires de Cherbourg. Ils proviennent des territoires Centre et Sud Manche ou d'autres départements. Tous sont en rupture familiale, sociale et professionnelle. Certains sont hébergés chez des tiers, certains sont en places d'hébergement d'urgences, de type CHRS, d'autres au FJT. Deux jeunes (19 ans) dorment depuis deux semaines à la rue car ils ont été exclus des structures d'accueil d'urgences après des faits de consommation d'alcool ou d'actes de violence sur les sites sur lesquels ils étaient hébergés. 4 femmes et 14 hommes composent les 18 personnes. Ils fréquentent le SAO pour les mêmes raisons que l'ensemble des personnes accueillies, à savoir, prendre une douche, laver leur linge, se restaurer et réaliser des démarches administratives. Les premiers entretiens réalisés par l'équipe éducative ne permettent pas toujours d'avoir suffisamment d'éléments sur leur parcours de vie avant leur 18 ans. Ils sont quasiment tous sans ressource, très éloignés du marché du travail et de la formation. Certains ont beaucoup de difficultés à se mobiliser pour effectuer de « simples » démarches. Etant donné que ce sont pour la plupart de nouvelles arrivées sur le secteur géographique, l'équipe n'a pas la possibilité de se renseigner auprès des

partenaires habituels (PASS, Caarud, Conscience Humanitaire ...). Les personnes présentent toutes des signes de fatigue importante. Elles sont « déjà » abimées, pour certaines épuisées. Leur état de santé est jugé parfois préoccupant. A ce stade du repérage, il est difficile d'évaluer combien de personnes seraient demandeuses d'un projet d'insertion. Au moment de ce diagnostic, l'équipe est dans la mise en place de solutions immédiates, à savoir trouver une place d'hébergement pour la nuit. Malgré les réticences de certains bénéficiaires à expliquer les raisons qui les ont amenés à se rendre sur Cherbourg, les éducateurs perçoivent chez beaucoup de jeunes des carences. Ils sont en mauvaise santé physique et psychique. Des carences alimentaires, des difficultés de compréhension, des déficiences chez certains et des problématiques liées à la santé mentale (hyperactivité, état dépressif, paranoïa, perversion ...). Beaucoup ont des comportements addictifs.

- *Recoupement d'informations avec le SIAO Insertion*

Avant de tirer les premières conclusions, la direction du Pôle Insertion se rapproche du SIAO Insertion 50 afin d'obtenir les dernières statistiques sur le nombre de dossiers 18-25 ans passés en commission SIAO sur les trois dernières années.

66 personnes 18-25 ans (hommes isolés, femmes isolées, femmes seules avec enfant) ont fait une demande d'orientation sur le SIAO en 2019 contre 40 dossiers en 2017.

Sur ces 66 dossiers, 20 ont entre 18 et 20 ans.

La plupart des demandes sont faites sur le Nord du département, la ville de Cherbourg.

Les motifs de la demande sont les suivants : violences intrafamiliales, sorties d'hospitalisation (psychiatrie, addictologie ...).

Certains ont un parcours ASE et/ou ESAT.

Pour la majorité des personnes, l'orientation de la commission est celle vers un CHRS.

- *Retours d'autres partenaires locaux*

La Direction du Pôle Insertion échange également avec les partenaires locaux pour avoir leur ressenti et connaissance sur une éventuelle sur-fréquentation de jeunes 18-25 ans sur leur service. A cette époque (nov 2019), le CCAS de Cherbourg fait le même constat, Conscience Humanitaire également car le public est souvent commun à celui du SAO. L'Association la Chaudière indique qu'à cette période, le public jeunes est en augmentation et représente un tiers des personnes présentes au moment de l'ouverture du service.

C'est donc fin d'année 2019 que l'ADSEAM échange avec la DDCS concernant ce premier diagnostic et fait part de ses inquiétudes sur le manque de ressources des équipes pour pouvoir accompagner spécifiquement ce public.

C'est alors que naît le projet de proposer un accompagnement dédié pour ce public 18-25 ans sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin. L'ADSEAM rédige un premier rapport qui valide le démarrage de l'action expérimentale pour début d'année 2020.

2/ Le public visé au moment de l'expérimentation

Il fut difficile au départ de définir un profil bien précis des jeunes avec lesquels nous allions travailler tant les caractéristiques peuvent varier d'un individu à un autre selon son histoire et son vécu. Nous ne voulions pas tomber à l'époque dans une sorte de catégorisation des jeunes et leur mettre une étiquette. Néanmoins, il a bien fallu définir le périmètre de notre action.

De ce fait, dans les « points communs » entre ces jeunes accueillis et pris en charge que ce soit au SAO ou par les partenaires de la communauté d'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin, les professionnels se sont accordés pour dire qu'il s'agissait d'un public 18-25 ans, de nationalité française ou avec un titre de séjour, mixte (hommes, femmes) en rupture familiale, sociale et professionnelle. Présentant des difficultés pour accéder au logement, faute d'accès à l'emploi et donc à des ressources. Des jeunes en grandes difficultés pour arriver à se mobiliser pour réaliser des démarches administratives. Des jeunes qui ne sont pas suffisamment autonomes.

Des jeunes qui ne sont pas en bonne santé dû à des problèmes d'addiction (alcool, toxicomanie ...). Des personnes présentant des troubles psychologiques avec des traumatismes (rupture, abandon ...). Des jeunes présentant des déficiences mais n'ayant pas de reconnaissance d'adulte handicapé.

Des jeunes hébergés chez des tiers dans des conditions difficiles, des jeunes logés dans des appartements insalubres, des jeunes hébergés en nuitées d'urgences, des jeunes ayant fréquentés les CHRS, les foyers jeunes travailleurs mais qui en ont été exclus, des jeunes sortant de détention, des jeunes sortant d'hôpital psychiatrique, de centre d'addictologie, des jeunes dormant à la rue, en squat ...

Il peut s'agir de personnes ayant un parcours ASE mais pas uniquement.

Peut-on parler d'un public marginalisé ? Difficile à dire au moment où nous démarrons l'expérimentation. Ce sont des jeunes en situation d'errance, oui.

Pour le résumer en une phrase :

Des jeunes adultes, 18-25 ans ayant des parcours complexes, cumulant des problématiques sociales, de santé, de précarité, d'insertion et d'emploi.

3/ Objectifs de l'expérimentation

- *Objectif général*

Offrir un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune

afin d'éviter les ruptures de parcours

- *Objectifs spécifiques*

- Repérer, identifier les besoins des jeunes sur Cherbourg et sur l'ensemble du département ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et plus particulièrement celui du champ de l'insertion professionnelle et celui de la santé pour se coordonner sur la prise en charge et fluidifier les parcours ;
- Faire prendre conscience aux jeunes que leur état de santé et leurs habitudes de vie ont des conséquences sur leur autonomie et leur insertion professionnelle ;
- Les amener progressivement à adhérer à la démarche et à la construction de leur projet.

- *Objectifs opérationnels*

- Accompagnement individualisé et collectif (écoute, analyse des situations) basé sur le « aller vers » ;
- Réaliser des actions de prévention en terme de promotion de la santé pour concourir à améliorer la qualité de vie des jeunes / leur bien-être et assurer leur autonomie ;
- Organiser des temps de concertation avec les partenaires sur les situations les plus complexes et dresser un plan d'action commun ;
- Mettre en place des outils (supports) pour avoir une analyse partagée des publics jeunes en grande difficulté à l'échelle du territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ;
- Rendre les dispositifs existants plus lisibles auprès des jeunes.

Sur une période expérimentale de six mois, les objectifs à atteindre étaient clairs pour l'équipe mais aussi la tutelle. Compte tenu de la durée de l'action, nous n'étions pas dans une injonction à réussir obligatoirement dans la période déterminée, l'insertion. Nous nous sommes pas fixés d'objectifs soumis à des résultats quantifiés en terme d'insertion sociale et/ou professionnelle. L'objectif était surtout d'aller vers les jeunes, de leur faire prendre conscience de leur situation et de quantifier en revanche la réalité des besoins sur Cherbourg.

Il est important de noter qu'au départ, nous étions sur un accompagnement **de 5 à 6 jeunes**.

4/ Le partenariat

Comme indiqué dans la partie sur la naissance du projet, au moment de l'identification des besoins (nov 2019), nous nous sommes rapprochés du CCAS de Cherbourg afin d'avoir leur retour sur la situation des jeunes.

C'est un partenaire que nous avons sollicité afin qu'il soit le garant du bon fonctionnement d'une coordination mise en place entre les partenaires associatifs et institutionnels de l'action sociale intéressés par ces problématiques. Nous avons travaillé avec le CCAS la méthodologie de projet dans un souci d'implication et de coordination des acteurs sur le terrain.

Malheureusement, nous le verrons dans le paragraphe sur les freins liés aux résultats du projet, la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser la méthodologie que nous avons prévue et notamment la mise en place du nombre de réunions planifiées avec les partenaires.

La Mission Locale de Cherbourg-en-Cotentin fut également un de nos partenaires les plus actifs et avec lequel nous avons travaillé de manière très rapprochée. Comme évoqué dans la première partie, la question des jeunes est étroitement liée à la question de l'insertion professionnelle, selon les directives gouvernementales inscrites dans la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Sur cette action, nous avons fait le constat que sur les 12 jeunes suivis, 11 personnes avaient déjà pris contact avec la Mission Locale. Nous nous sommes beaucoup appuyés sur ce partenaire.

Parmi les autres partenaires les plus impliqués dans les échanges, nous retrouvons des acteurs

- du champ associatif : la Chaudrée, Conscience Humanitaire, Secours Populaire, Restaurant du Cœur, France Bénévolat ;
- du champ médico-social : PASS, CAARUD, CMS, EMPP, CEI le Bigard ;
- du sanitaire : service neurologique du centre hospitalier de Cherbourg ;
- du pénitentiaire : SPIP ;
- de l'insertion professionnelle : Pôle Emploi, EPIDE ;
- du social : CLLAJ, CCAS, hébergement d'urgences Coallia, FJT ;
- et des bailleurs : Presqu'île Habitat

Le partenariat a joué un rôle important dans cette expérimentation et prouve l'intérêt de travailler ensemble et d'éviter les organisations en silos dans l'intérêt du jeune accompagné. Il est primordial comme sur tous les autres volets de nos accompagnements, d'œuvrer à la concertation pour éviter les ruptures de parcours.

5/ Les modalités de mise en œuvre du projet

- *Accompagnement des jeunes par un travailleur social*

Au départ, au moment de la réflexion sur le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes et lorsque nous avons rédigé l'offre d'emploi du travailleur social, nous avons intitulé le poste d'éducateur de rue. En effet, nous sommes partis du postulat que le professionnel irait comme un éducateur de rue « vers » le public jeunes en difficulté dans la rue mais également dans l'environnement du jeune (à savoir : son lieu d'hébergement si c'est le cas, son logement ou son squat ...). Comme l'éducateur de rue, notre professionnel a mis en œuvre un accompagnement individuel mais également collectif. Il a été amené à organiser des temps entre jeunes afin d'évaluer pour chaque situation la meilleure adhésion.

Comme l'éducateur de rue, le professionnel s'est adapté à chaque parcours de vie du jeune et aux difficultés rencontrées. Dès lors que l'éducateur a senti que le jeune était investi, mobilisé, notamment sur les questions de l'emploi, alors il lui a fixé de « petits » objectifs et engagements à atteindre. Si il s'est rendu compte que le jeune était trop éloigné de l'insertion professionnelle et sociale, dans ce cas, il a davantage été dans une démarche de libre adhésion.

La façon d'intervenir auprès du jeune a effectivement varié en fonction du diagnostic⁹ comme le nomme un certain nombre d'auteurs sur le sujet.

Comme un éducateur de rue également, le professionnel a été amené à travailler avec toutes les sphères relationnelles gravitant autour du jeune (famille, groupe de pairs, organismes de formation, partenaires autour du soin, employeurs ...). L'éducateur cite notamment le cas d'une situation complexe d'un jeune qui a quitté le foyer pour violences intrafamiliales. La personne a exercé des violences sur son père. Quand le professionnel a rencontré le jeune, il n'avait absolument aucun papier administratif sur lui. Il a d'abord fallu prendre contact avec le père pour que le jeune puisse accéder à ses papiers. Le travailleur social s'est rendu compte que le père était tout à fait en attente de renouer le contact avec son fils. Cet exemple illustre le fait que le travail d'accompagnement ne s'est pas limité à l'individu lui-même mais bien à son environnement.

A la différence de l'éducateur de rue, les temps collectifs et partagés furent moins nombreux que ce que l'on peut retrouver dans un accompagnement de prévention spécialisée.

Non seulement, parce que la crise sanitaire n'a pas favorisé l'organisation d'événements mais aussi parce que comme tout accompagnement mais peut être de manière plus accentuée avec les jeunes, il a fallu du temps pour créer une relation de confiance. Il a donc été difficile de faire rencontrer les jeunes entre eux avant le milieu de l'été.

D'autre part, dans cette action expérimentale le travailleur social n'a pas eu pour vocation d'exercer un rôle d'animateur, ni de régulateur de conflits, ni même d'agent de sécurité comme c'est souvent le cas dans la prévention spécialisée. La notion de territoire était également différente car contrairement à la prévention, le travailleur social n'est pas intervenu sur un

⁹ Positionnement tiré des lectures faites auprès du dossier CAIRN, accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratiques de la relation d'aide. 2012/3 N° 62 | pages 97 à 110

espace « repéré, identifié » (là où les jeunes pourraient se retrouver). Dans le cadre de cette action, les jeunes étaient biens souvent des acteurs isolés. Il n’y avait pas de lien entre eux.

Autre point différenciant, c’est que l’éducateur était « seul » dans le sens où il n’était pas rattaché à une équipe de prévention par exemple. Le travailleur social n’a donc rien institutionnalisé. Il a travaillé avec ses propres appétences. Il se trouve que c’est un professionnel qui est extrêmement investi dans la vie associative de Cherbourg. Il a donc un large réseau de connaissances et de partenaires sur la communauté. Il a initié un certain nombre d’activités et de chantiers en activant son réseau. Ce partage de situations vécues entre l’éducateur et le jeune, a permis de créer les premiers liens de la relation.

On peut donc souligner que l’accompagnement mené pendant ces six mois a fait preuve d’une grande souplesse.

- *Profil de l’éducateur*

Nous avons eu le souci de recruter un professionnel qui non seulement avait une bonne connaissance du public jeunes et de ses difficultés mais également des partenaires localisés sur Cherbourg-en-Cotentin. L’éducateur est un salarié de l’ADSEAM qui a été mis à disposition du Pôle SAJ (Service d’Accompagnement de la Jeunesse) pour lequel il exerce la fonction de moniteur éducateur sur le dispositif du CASIP. Il a également déjà fait en 2011 des remplacements sur le SAO. De par ses activités en tant que bénévole sur plusieurs associations du territoire, il a effectivement une bonne connaissance du tissu associatif local. C’est un professionnel qui a une appétence pour la mise en œuvre d’ateliers, chantiers collectifs.

- *Missions*

Les missions du professionnel étaient tournées vers :

- La mise en œuvre d’un accompagnement individualisé (comprendre et évaluer les besoins du jeune)
- Accompagnement physique dans les démarches
- Mise en place d’actions de prévention
- Organisation d’ateliers / sorties collectives
- Entretien du partenariat existant et développement de nouveaux en liant avec la cible 18-25 ans
- Participation au recueil des éléments nécessaires pour établir un diagnostic des 18-25 ans sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin

- *Méthodologie*

Au départ, nous avons proposé un bureau au professionnel à la fois sur le SAO (rue de la Bucaille) mais également dans des locaux administratifs avec d’autres dispositifs du Pôle Insertion de l’ADSEAM afin que l’éducateur puisse proposer aux jeunes de s’extraire d’un lieu déjà bien identifié comme le repère des personnes en grandes difficultés. Cela aurait été l’occasion de mener des entretiens dans un espace plus « calme » et plus « reulé ». En réalité, l’éducateur n’a pas eu recours à ce bureau et a privilégié essentiellement la démarche du « aller

vers ». 70% de son temps de travail a été réalisé en dehors du SAO, directement sur les lieux de vie des jeunes ou dans les locaux des services des partenaires avec le jeune.

Il avait été prévu un nombre de réunions en présentiel avec les partenaires. La première aurait du avoir lieu avant le démarrage de l'action afin de présenter et de décrire la nature du projet et les différentes modalités d'organisation et de fonctionnement avec les partenaires. Celle-ci n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire et du confinement.

L'expérimentation a été présentée individuellement à chaque partenaire par le chef de service et / ou l'éducateur.

Nous avons planifié une réunion de bilan intermédiaire avec le CCAS et l'ensemble des partenaires de proximité identifiés pour faire le point sur le projet et réévaluer les modalités de mise en œuvre en fonction des besoins des jeunes. Cette réunion organisée par le CCAS n'a pas pu avoir lieu.

Enfin, une réunion bilan a été planifiée pour présentation des résultats de l'expérimentation. Nous ne désespérons pas de pouvoir l'organiser et si nous n'avons pas d'autres possibilités nous l'organiserons en visioconférence selon l'évolution de la situation sanitaire.

L'éducateur a rencontré plusieurs fois par semaine au moins deux des partenaires cités précédemment. La communication a bien fonctionné et des articulations se sont mises en place avec les acteurs de proximité et de terrain. Les besoins du jeune ont été régulièrement réévalués entre partenaires dans un souci de continuité de la prise en charge et/ou d'éclairage sur le diagnostic.

Nous regrettons de ne pas avoir pu faire de réunions de synthèse et de bilan afin de mobiliser plus particulièrement les composantes sociales et médico-sociales qui permettraient de faciliter sur certaines situations le délai de prise en charge.

Sur les six mois, l'éducateur a vu en moyenne deux fois par semaine, les sept jeunes qu'il a suivis de manière régulière. Un bilan (entretien en face à face) a été réalisé avec sept jeunes en présence de l'éducateur et du chef de service (cf partie *retours qualitatifs*).

- Encadrement par un chef de service

L'éducateur a travaillé de manière autonome. Toutefois, il a été davantage en lien, quasiment quotidiennement avec l'équipe du SAO. Ce fut en effet le premier prescripteur vers le dispositif. D'autre part, le professionnel était hiérarchiquement et fonctionnellement rattaché au chef de service du Pôle Insertion, responsable notamment du SAO. Toutes les semaines, l'éducateur a assisté à la réunion de service de l'Accueil de Jour. Il a donc eu la possibilité d'échanger en réunion sur les nouvelles prises de contact, sur les difficultés d'accompagnement rencontrées, les besoins du territoire ...

- Analyse des pratiques professionnelles

Le professionnel a également bénéficié des séances d'analyse de pratique professionnelle animées par deux psychologues cliniciens, au même titre que ses collègues du Pôle Insertion.

Ces séances ont permis à l'éducateur de faire le point sur des situations complexes qui nécessitaient à la fois un regard extérieur et l'expertise de l'intervenant.

➤ Temps 1 : présentation de l'éducateur

Dès chaque prise de contact avec un jeune, l'éducateur a pris le temps de se présenter et de décrire sa mission. L'accent a été mis sur la durée de l'action. Il était important d'expliquer au jeune à quoi il pouvait s'en tenir pour éviter toute frustration et toute rupture trop brutale à la fin de la mission.

En effet, dans ce type d'accompagnement, il est important que le jeune sache à qui il a à faire, « *qui est cette personne qui va pouvoir l'accompagner, le suivre et quel est le cadre d'intervention? La pratique des éducateurs de rue doit être en permanence expliquée dans son sens et ses caractéristiques, de même que leur capacité à entrer dans les histoires de vies individuelles et collectives. C'est sur les bases d'une reconnaissance et d'une confiance réciproque que des coopérations éventuelles, notamment dans le cadre d'actions collectives, pourront se développer¹⁰* ».

➤ Temps 2 : l'accompagnement

L'objectif était effectivement pour l'éducateur de pouvoir créer l'adhésion du jeune vis-à-vis de la mission et qu'il y trouve un intérêt. L'adhésion est passée par un accompagnement au plus près des lieux de vie du jeune. L'éducateur a composé avec une population pour la plupart timide, ayant peur de l'inconnu, peur de ne pas réussir à formuler sa demande auprès d'un partenaire par exemple ou de ne pas le comprendre.

L'éducateur s'est rendu compte que pour certains jeunes, le fait de ne pas être accompagné vers les administrations, services ou associations, aucune démarche n'est entreprise. Les personnes vivant dans l'immédiateté ne planifient pas leur semaine, agissent instantanément sans prendre en compte les heures d'ouverture ou les procédures, subissent un échec et ne renouvellent plus l'expérience. Sans l'accompagnement d'un professionnel qui peut les aider à intégrer une démarche dans un projet plus global constitué d'étapes, rien ne peut avancer.

Le « hors les murs » est une mine d'observation et permet d'aborder des thématiques habituellement ignorées, comme le savoir vivre, le savoir être, la politesse, les gestes citoyens, l'écologie, le respect des autres. Des comportements qui ne sont visibles qu'en milieu naturel et permettent un positionnement éducatif, un échange sur les valeurs personnelles qui débouchent bien souvent sur les fondements de la personnalité.

Le point fort de l'accompagnement est passé aussi par le fait que la mission n'était pas « institutionnalisée ». On peut supposer que le regard posé par le jeune sur l'action et l'éducateur était différent de ce qu'il a pu connaître dans les prises en charge par exemple avec l'aide sociale à l'enfance. Dans cette expérimentation, il s'adressait à un seul professionnel. Si l'adhésion ne prenait pas, dans ce cas, le jeune était libre de ne pas y donner suite.

¹⁰ Article tiré d'Informations Sociales 2010/5 (n°161), pages 84 à 92.

L'accompagnement a permis de faire tiers dans la relation avec les partenaires. Nous pensons notamment à une situation où le jeune avait des problèmes liés à la santé mentale. Il présentait de grandes difficultés à entrer en relation avec autrui sur un mode serein. L'éducateur a réussi à sécuriser la personne et à rendre son environnement moins persécutif. Il a été capable ensuite de maintenir une fréquentation des lieux seul. Cette personne a même réussi à intégrer des hébergements collectifs via le 115.

L'éducateur a été transparent dans les actions qu'il a menées avec le jeune. Il a été en capacité de dire oui ou non, de susciter, d'autoriser, d'exiger ou d'interdire. Globalement sur l'ensemble des situations, il n'y a eu aucun débordement, aucun acte de violence. Nous avons le sentiment que la démarche a été comprise et respectée.

La communication a donc été un outil important d'aide dans la relation. L'éducateur a été équipé d'un téléphone portable afin d'être facilement joignable. Par expérience, on sait aussi que c'est une population qui communique beaucoup par sms. En effet, c'est un outil qui fut facilitateur dans la création du lien social.

➤ Temps 3 : la fin de l'accompagnement

Comme indiqué précédemment, il a été important de présenter dès le début le cadre de l'intervention afin de ne pas créer un nouveau sentiment de frustration, d'abandon au moment où les choses commencent à se mettre en place avec l'éducateur.

Un gros travail a été mené avec Conscience Humanitaire. Le fait que l'éducateur participe à des maraudes, a permis de faire connaître la mission et que l'éducateur soit identifié.

La fin de cette expérimentation a été anticipée. Un mois avant la fin de l'action, les jeunes ont été reçus par l'éducateur et le chef de service. Les informations ont bien été relayées auprès des différents partenaires. Les structures telles que la Chaudrée, Conscience Humanitaire, la Pass, ont été impliquées dans cette fin de prise en charge pour pouvoir prendre le relais par la suite.

- *Actions réalisées*

Nous dressons dans la partie ci-dessous une liste non exhaustive d'actions réalisées afin de donner un aperçu des démarches réalisées :

- Demande d'hébergement et de logement
 - Des démarches ont pu être effectuées mais on se rend compte que la proportion de personnes chez les jeunes de moins de 18-25 ans à se rendre au RDV est moins importante que chez les tranches d'âge supérieure (*absences au RDV, pas de motif, pas d'excuse ...*), difficultés à appeler le 115.
- Démarches administratives (carte nationale d'identité, carte vitale, CMU ...), suivi SPIP, gestion d'un budget (grosses difficultés à prioriser les dépenses)
- Démarches liées à la santé

- Orientation vers la PASS
- Aide à la constitution du dossier MDA
- Démarches insertion professionnelle
 - Aide à la réalisation du CV, information et sensibilisation aux formations existantes sur le territoire pour les jeunes 18-25 ans, inscription à Pôle Emploi, passage du permis de conduire ;
 - Accompagnement au RDV et surtout nombreux échanges avec les partenaires de la Mission Locale et de Pôle Emploi ;
- Actions de prévention
 - Intervention de Cap Sida (dépistage), soins dentaires, santé sexuelle, don du sang
- Activités de loisirs, culturelles, sportives
 - Organisation de deux sorties sur la cote (pique-nique + randonnée). Les jeunes ont beaucoup apprécié ces moments en groupe. Ils ont aussi apprécié l'environnement. Ce fut un vrai moment de plaisir partagé.
 - Organisation et mise en place de séances de jeux de société (peu compte tenu de la crise sanitaire). Moments créateur de liens.
 - Mise en place d'activités sportives dans le gymnase Nordez sur des créneaux réservés aux jeunes de l'action.
- Activités de bénévolat
 - Participation au tri sélectif (opération des bouchons en plastique) avec France Bénévolat
 - Actions citoyennes (C Citoyen, une cagnotte pour les jeunes 15 à 25 ans en échange d'actions citoyennes)
 - Participation au Marché nocturne de Carneville
 - Collecte de denrées alimentaires auprès d'une enseigne de distribution au moment du déconfinement en relation avec l'Association Episode, le SAO et le CHRS le Cap. Ces actions non lucratives et désintéressées ont permis de construire la relation sur un mode de don, en priorisant les qualités humaines des participants, en se rendant utiles, en vivant des moments en commun. Rôle d'intégrateur social.

6/ Résultats de l'expérimentation

6.1 Retours quantitatifs

Il est important de noter que sur les 18 jeunes repérés sur le SAO en novembre 2019, seulement deux jeunes ont été accompagnés par l'éducateur pendant l'expérimentation. Que sont devenus les 16 autres jeunes repérés et identifiés quelques mois auparavant ? Pour la plupart, ce sont des jeunes qui ne sont actuellement plus repérés par les partenaires. Ont-ils quitté le Département ?

Par rapport aux objectifs qui avaient été fixés au départ, à savoir l'accompagnement de 5 à 6 jeunes, les conclusions de cette expérimentation en terme quantitatif ont été multipliées par deux.

Sur les six mois d'expérimentation, **l'éducateur a été en contact avec 19 jeunes**. Sur ces 19 personnes, l'éducateur a mené un **accompagnement éducatif et social régulier auprès de 12 jeunes principalement**. Suivi régulier signifie que la personne a été rencontrée en moyenne 2 fois par semaine.

Les résultats de notre expérimentation se basent uniquement sur les 12 personnes. Les 7 autres personnes ont été orientées au moment de la demande par leur assistante sociale vers l'éducateur mais elles n'ont pas donné suite et n'ont pas souhaité rencontrer le professionnel.

- **Sexe**

Sur les 12 personnes accompagnées, nous comptabilisons 2 femmes (16,66%) et 10 hommes (83,33%).

- **Composition du ménage**

Sur les 12 personnes accompagnées, 10 sont des personnes seules et deux personnes sont en couple.

- **Age**

La moyenne d'âge est de 22 ans. 2 personnes ont 19 ans au moment de l'expérimentation, 3 ont entre 20 et 22 ans et 6 ont entre 23 et 25 ans. 1 personne n'a pas communiqué sa date de naissance.

- **Origine géographique**

75% des personnes accompagnées sont nées dans la Manche. Il s'agit donc bien de personnes **originaires du département**. Sur les 25 autre pourcent, 1 personne est née dans le Nord de la France, 1 en Guadeloupe et une autre personne est née au Maroc.

- **Provenance géographique au moment de l'accompagnement**

58,33% des personnes étaient déjà sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin au moment de la première prise de contact.

16,66% arrivaient de Coutances depuis peu de temps.

8,33% (soit 1 personne) arrivait de la Guadeloupe, 8,33 % du Maroc et 8,33% de la ville de Fourmies, en région Hauts-de-France.

- **Prescripteurs**

66,66% des personnes accompagnées ont été orientées par le SAO. Avant de parler d'orientation, nous devrions dire proviennent du SAO. Elles ont été vues et repérées pour la première fois sur le SAO. 2 demandes conjointes avec le SAO proviennent de Conscience Humanitaire, 2 de la Mission Locale, 2 de la Maison Relais Simone et Antoine Veil et une demande de la part du SPIP.

- **Hébergement au moment de l'accompagnement**

4 personnes se trouvent à l'hôtel au moment de l'expérimentation.

2 personnes sont hébergées par des tiers

1 personne à la rue

1 personne en squat

4 personnes sont sur le dispositif 115

- **Parcours ASE**

8 ont un parcours ASE

- **Situation financière**

6 jeunes sont sans ressource

1 personne a la pension alimentaire

1 personne a l'AAH

1 personne a le RSA

2 ont un salaire puis aucune ressource

1 a un salaire de 150 euros

- **Nature des aides perçues**

4 personnes reçoivent des chèques alimentaires
1 personne aide urgence (CMS, FAJ, Secours Populaire)

- **Principales sources de dépenses**

Tabac
Alcool
Stupéfiant
Téléphone
Alimentation

- **Situation familiale**

5 célibataires
5 en couple
1 célibataire, 1 enfant
1 séparé, 1 enfant

- **Accès aux soins**

1 seule personne a un suivi addictologie
1 seul suivi antérieur à Bon Sauveur
5 autres personnes auraient besoin d'un suivi en addictologie et/ou psychiatrie

- **Mobilité**

Tous ont recours aux transports en commun
2 personnes ont entamé des premières démarches pour passer le permis

- **Formation scolaire**

3 CAP
2 niveau baccalauréat
1 niveau collège
1 personne scolarisé via l'ITEP
1 personne en attente d'une formation
1 BTS
1 en attente formation de soudeur

6.2 Retours qualitatifs

- ***Un public très hétérogène***
 - Hétérogène dans la mesure où certaines personnes étaient proches de l'emploi. Elle n'avaient besoin que d'un « coup de pouce » et d'autres beaucoup plus éloignées et dans l'incapacité de se mobiliser.
 - Hétérogène également car sur les 12 personnes suivies, 7 d'entre elles avaient l'envie de changement. Elles ont demandé ou accepté d'être hébergées par le 115 puis vers des structures sociales plus pérennes. 2 d'entre elles, ont accédé à un logement. Les autres jeunes, étaient davantage dans l'errance et n'avaient pas le désir ou la capacité de construire un projet ou de se projeter.

- ***Des jeunes qui ont beaucoup de difficultés à se mobiliser***
 - Beaucoup d'absences répétées aux RDV.

- ***Pas de projection / pas de demande, juste « vivre » l'instant présent***
 - Sur les 12 personnes accompagnées, six d'entre elles, n'avaient pas l'envie ou les capacités de se projeter dans le temps. « Ce sont des jeunes qui vivent dans le présent, ne se préoccupent que des problèmes immédiats. Ne planifient pas, n'anticipent pas, n'organisent pas » propos recueillis par l'éducateur. Ce sont plus particulièrement les personnes consommatrices de stupéfiant qui vivent en squat ou à la rue.
 - Pour autant, certaines de ces personnes ont pu se montrer volontaires, courageuses, désintéressées et promptes au bénévolat.

- ***Des jeunes qui n'adhèrent pas à un cadre trop formalisé***
 - Des personnes qui ont renoncé à l'Institution, qui n'adhèrent pas à la démarche dès lors que le cadre (règlement de l'établissement) est trop contraignant (interdiction alcool)

- ***Accompagnement resserré sur de multiples champs***
 - Ils ont bien souvent un besoin d'accompagnement sur de multiples champs liés à la santé, l'insertion professionnelle, l'insertion sociale, l'hébergement
...

- ***Des jeunes qui fonctionnent de manière cyclique***
 - Certains ont des idées bien claires des démarches à effectuer, ils sont pour certains impatients et veulent tout faire tout de suite mais finissent par se disperser.
 - Les jeunes peuvent tout laisser tomber, « disparaître » et réapparaître quelques mois après sans pour autant que les démarches aient pu avancer.

- *Evaluation finale des capacités d'insertion*

- Capacité à aller vers l'emploi
 - Notre analyse des situations nous permet d'évaluer que sur les 12 personnes accompagnées, 10 semblent aptes à accéder au monde du travail. Pour certains, de petites expériences ou missions seraient nécessaires avant d'imaginer de la stabilité, mais ils ont démontré des capacités à tenir un rythme, des consignes, à œuvrer en équipe.
- Capacité à vivre seul en logement
 - 7 sur les 12 personnes accompagnées semblent en capacité de vivre seules, dans un cadre conventionnel de logement. Les 7 jeunes sont toutes celles qui sont déjà inscrites dans un circuit d'insertion en passant par le 115.
 - Les 6 personnes en squat ou à la rue ne pourraient tenir en logement autonome. Ce seraient des personnes qui se feraient envahir, qui fuiraient les 4 murs pour s'affilier sur des lieux avec du passage. Pour ces jeunes ne pouvons imposer des options ou des choix qui ne sont pas les leurs. Seule la présence et la veille d'un professionnel sur le terrain peuvent les sécuriser et leur permettre d'évoluer par étapes lorsqu'ils se sentent prêts.
- Capacité à aller vers le soin
 - Nous avons constaté qu'il y a beaucoup de besoins mais peu de demandes. Et lorsqu'il y a une demande, elle est rarement suivie d'acte. Après de multiples entretiens, 2 personnes ont accepté de rencontrer une neuropsychologue afin de faire un bilan neurologique suite à un traumatisme avéré. Ces rencontres ont permis d'informer et d'orienter les personnes vers un accompagnement adapté et éventuellement vers une reconnaissance de handicap. L'accompagnement physique auprès de la PASS, ou d'un autre professionnel de santé, a permis une prise en charge rapide et donc d'entamer une démarche de soins.

6.3 Retours des entretiens individuels réalisés en face à face

Nous avons réalisé un bilan avec les jeunes accompagnés lors de cette expérimentation. Nous avons opté pour l'entretien en vis-à-vis. Celui-ci s'est déroulé en présence de l'éducateur et du chef de service.

L'objectif était triple :

- marquer la fin du suivi et de la mission officiellement, de sorte que cet arrêt soit bien assimilé à un impératif institutionnel et non à un « abandon » de la part du travailleur social.
- inverser les rôles en les positionnant en situation « d'aidants » à notre égard.
- recueillir leurs témoignages sur la prestation et son utilité.

Les témoignages

Sur les 12 personnes accompagnées, certaines ont quitté le secteur pour aller vers des villes proches, ou lointaines comme ce fut le cas d'une jeune qui est retournée se mettre à l'abri dans l'Est de la France. De ce fait, les entretiens individuels, basés sur le volontariat, n'ont pas été imposés. Aussi, sur 12 jeunes, 6 ont accepté de répondre à l'entretien individuel.

Nous supposons que compte tenu des difficultés psychologiques de la plupart des jeunes et leur faible capacité d'introspection et de prise de recul face à leur parcours de vie, nous aurions peu accès aux témoignages (savoir ce que cette action leur avait apporté en terme de soutien identitaire, psychologique, estime de soi, lien affectif). Cet aspect s'est vérifié au court des entretiens, mais il ressort en filigrane. En effet lorsque la question était posée de savoir quelle était leur motivation à se porter systématiquement volontaire pour des actions de bénévolat, les réponses étaient embarrassées et verbalisées ainsi : « *bah, de toute façon, je n'avais rien d'autre à faire* ».

Or nous savons qu'une activité n'est menée que lorsqu'elle apporte un bénéfice direct ou secondaire. Mais cette capacité subjective est trop compliquée à verbaliser, voire à conscientiser. La notion de « plaisir » est peu fréquente dans leur discours, ou alors, reliée à des consommations diverses.

Le plaisir du partage, de se sentir utile, valorisé, occupé, considéré, est trop verrouillé pour être verbalisé. Chez eux, les émotions sont des faiblesses, refoulées et difficiles d'accès. Pour autant les participants aux sorties collectives sur la découverte du littoral, le temps d'un pique-nique avec les résidents du CHRS le Cap, témoignent avec sincérité du bonheur que ces moments leur ont procuré. Mais une fois encore, ce sont plus leurs expressions de visage et de posture qui témoignent que leurs expressions verbales.

Le lien : parler d'un lien personnel revient à s'exposer à la rupture de ce lien qui est en général le fil conducteur de leur vie. Dire que les rencontres avec l'éducateur pouvaient exister parce qu'un lien s'était tissé n'a jamais été évoqué par ces jeunes.

Dès le début de l'action, nous avons souligné l'importance d'être précis sur le fait que cette action était expérimentale et définie dans le temps pour éviter au maximum le sentiment d'abandon à la fin. Mais le simple fait d'introduire une fin, même définie à l'avance crée le terreau fertile qui alimentera leur parcours de vie, émaillé de ruptures ou aucun lien durable ne peut exister. L'existence du lien dans la relation ne peut être évité, mais il est en général inabordable.

Le concret : c'est sur cet aspect que les témoignages ont porté. Lorsque la question « qu'est-ce que l'intervention de l'éducateur vous a apporté ? » était posée, c'est toujours sur le côté pratique, technique, que les personnes s'expriment. Reviennent ainsi :

- l'aide à l'ouverture des droits en favorisant l'accompagnement individuel et physique dans les démarches auprès des partenaires. (carte de bus, droits CPAM, CAF...);
- la mise en relation avec les services adaptés aux besoins ;
- le soutien dans les recherches de logement, le montage de dossiers de demandes d'aide ;
- la connaissance du réseau ;
- le guidage dans la chronologie et l'organisation nécessaire des étapes pour accéder au logement.

La différence entre les jeunes ayant une vision à court terme et à moyen terme :

Les visions à court terme :

Les personnes vivant au jour le jour et sans capacité de projection vers l'avenir sont les plus complexes à accompagner. Elles nécessitent de la disponibilité, de l'immédiateté dans les démarches. Elles n'ont pas de continuité dans leurs actions pour elles-mêmes, pas de volonté de changement, sont « satisfaites » de leur vie. L'accompagnement de ces personnes était centré sur la réduction des risques du quotidien, la sécurisation ou l'accès à des ressources, la socialisation.

Dans les témoignages recueillis auprès d'autres jeunes, ce qui ressort, c'est la difficulté de verbalisation et d'élaboration. A la question « qu'est-ce que cet accompagnement vous a apporté », la réponse a pu être : « une carte de transport gratuite ». Or, l'accès à cette gratuité de la carte de transport, a été très long, faute de mobilisation. Une fois les démarches effectuées et la carte éditée, des semaines se sont écoulées et c'est après plusieurs relances qu'il a fini par aller la récupérer. Alors pourquoi mettre ce fait en avant ?

Les besoins de soins somatiques sont typiques pour ces jeunes sans projection : une jeune souffrant de maux de dents sollicitait immédiatement des soins, mais quelques jours plus tard, elle n'honorait pas le rendez-vous précieusement obtenu. Elle avait pris à fortes doses des antalgiques et ne parvenait plus à se mobiliser bien qu'elle sache que le problème allait perdurer.

Pour eux le problème qui se présente doit être solutionné dans l'instant, sans vision globale. Chaque chose est isolée et n'est pas raccordée à un tout.

L'identité : Certains ont pu dire qu'ils avaient été aidés à refaire leurs papiers d'identité. Cette frange de la population en difficulté identitaire est la plus nombreuse à perdre ses papiers d'identité. Il ne peut s'agir que du hasard lié aux conditions de vie. La récurrence de ce phénomène mis en perspective avec leurs traits de personnalité et leur incapacité à avoir une

vision globale et intégrée nous amène à penser que le travail d'accompagnement sur l'aspect identitaire est primordial. Ils sont squatteurs, SDF, dans des combines, des demandes d'aides financières, dits « invisibles ». Mais ils sont dans une démarche « volontaire » de se couper d'une identité sociale. C'est leur identité personnelle de ne pas avoir d'identité sociale.

Leurs témoignages sont les plus pauvres, mais leur accompagnement est d'autant plus important qu'ils sont loin d'eux-mêmes. Ils ne sont pas loin des autres car ils ont été toujours très prompts à aider gracieusement en tant que bénévoles, ou à effectuer des missions payées en CESU, au jour le jour.

Pour cette frange de jeunes, une action d'accompagnement comme celle que nous avons menée ne peut porter ses fruits que dans la durée. Ce n'est pas un coup de pouce ou un serrurier qui aiderait à trouver la bonne clé pour ouvrir l'accès à quitter la précarité.

Pour eux, une entreprise générale du bâtiment est nécessaire. Un maçon pour tenter de les aider à structurer leurs gravats (résultante des traumatismes du passé ayant effondré leur édifice), un plombier pour colmater les fuites, car ils sont comme des passoires qu'il faut sans cesse perfuser pour maintenir le niveau de motivation. Quant aux finitions...L'étape préalable et primordiale avec eux, c'est d'obtenir le permis de construire ! De s'autoriser à devenir autoentrepreneur d'eux-mêmes.

Le moyen terme :

« Le coup de pouce qui manquait pour lever les freins vers l'insertion ». C'est ce qui a permis à ce jeune couple en rupture familiale et à la merci d'un « ami » hébergeur arnaqueur de rapidement accéder au logement HLM. En quelques semaines, ils emménageaient dans leur appartement et le réseau lié à leur activité professionnelle leur a permis d'obtenir gratuitement du matériel de première nécessité pour se loger.

Pour un autre, atteint de troubles de la personnalité, d'approche extrêmement difficile pour cause de sentiment de persécution et de défiance permanente, l'accompagnement a permis également un accès au logement autonome, et l'ouverture aux droits RSA. Il s'est ouvert sur sa vie comme jamais auparavant. Il est continuellement dans le refus de soins psychologiques et psychiatriques. Malgré tous ces échanges et ce lien, l'attitude qui domine est « le blasé de tout », celui que l'on dérange par notre simple présence. Il renvoie le sentiment que l'on repart de zéro à chaque rencontre. Son asocialité l'a amené à être exclu des différents services d'accueils d'urgences, mais la ténacité et l'intermédiation de l'éducateur a permis de faire tiers avec les institutions et d'aboutir à une solution de relogement. C'est une personne dont nous ne pensions pas qu'elle accepterait de témoigner, mais qui a bien saisi son rôle d'aidant à notre égard.

Un autre jeune exclu du FJT a pu également rapidement solutionner ses difficultés financières, trouver un accès en CHRS et construire un parcours de formation professionnelle en alternance.

Malgré leurs difficultés singulières, ces exemples de « réussite » au sens normatif sont des personnalités actives dans les démarches, avec des envies de changement et des visions à moyen, voir long terme.

Sur les 12 jeunes adultes accompagnés quel que soit leur niveau de capacité à se projeter, ils n'ont pas montré de renoncement à s'intégrer

6.4 Retours de l'éducateur/ perception de sa propre action

Dans le cadre de notre étude qualitative, l'équipe de direction s'est également tournée vers l'éducateur pour recueillir son avis et ses commentaires sur cette action auprès des jeunes.

Coutumier du public adolescent à travers ses expériences précédentes, l'éducateur a insisté dans son retour sur la notion de temps. La relation d'aide, encore plus que l'accompagnement éducatif nécessite de créer un lien de confiance qui demande et prend du temps. Malheureusement, la période COVID a compris la réalisation de plusieurs projets individuels et collectifs.

L'éducateur a le sentiment d'avoir été rapidement repéré et identifié comme un éventuel soutien.

Selon lui, le fait d'avoir eu un bureau au SAO a facilité la prise de contact. La plupart des jeunes étaient connus et les éducateurs du SAO ont permis de faire le lien.

Cette expérience ne fait que confirmer que certaines personnes ont besoin d'être accompagnées, soutenues jusqu'au bout de leurs démarches pour ensuite pouvoir prétendre la faire en autonomie. L'éducateur a apprécié le fait de pouvoir "faire avec", de se déplacer lorsque cela était nécessaire, d'être en contact quasi permanent avec les différents partenaires, de pouvoir faire un véritable suivi. Selon lui certains jeunes ont eu juste besoin « *d'un coup de pouce* » qui a permis de déclencher une envie, une motivation. La plupart des jeunes ont saisi cette aide.

La mission lui a permis de se positionner en intermédiaire entre le jeune et les partenaires (Mission Locale, COALLIA, Conscience humanitaire et le SPIP).

C'est sur la période estivale que l'éducateur a pu mettre en place des actions. Dans son retour, il insiste sur la nécessité de faire du hors les murs. Ces moments ont permis de créer des liens entre les jeunes et de renforcer la confiance envers le professionnel. Si l'action se prolonge, il serait intéressant de proposer aux jeunes des ateliers : sport, découverte du patrimoine, accès à la culture, accès à la citoyenneté ...

« En tant qu'éducateur, je pense avoir permis à plusieurs jeunes de les avoir aidés à s'autoriser à se projeter, (re)prendre un projet initié mais resté sans suite, de pouvoir faire valoir leurs droits, de leur avoir remis les "outils" nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement. A eux de les utiliser ! »

Il revient de nouveau sur la question du temps. L'expérimentation a permis d'amorcer des choses, de faire connaître la mission, de faire du lien avec les partenaires mais il reconnaît lui-même vivre une certaine frustration de ne pas avoir pu aller plus loin. D'où l'importance, si il y a une poursuite de l'action, de partir sur un an minimum d'accompagnement. Il cite notamment l'exemple d'un jeune qu'il a accompagné, il a vu seulement les effets positifs de l'accompagnement sur le dernier mois, avant d'ajouter « il reste très fragile ».

La rupture de l'accompagnement n'a pas été brutale dans la mesure où le lien a été fait avec les partenaires associatifs présents sur Cherbourg mais également car l'éducateur a poursuivi sur le SAO. Jusqu'à fin mai 2021, il remplace un des éducateurs, actuellement en congés de formation. C'est un point positif car ce remplacement lui permet de continuer à suivre les jeunes et d'avoir une attention particulière et une vigilance sur ces nouveaux jeunes qui arrivent sur le SAO.

Dans les moyens à mettre en œuvre si l'action se poursuit, l'éducateur souligne la nécessité d'avoir un véhicule dédié au dispositif pour faciliter les moments d'accompagnement. Sur cette première expérimentation, l'éducateur avait recours aux véhicules du CHRS le Cap.

Le bilan de cette action pour l'éducateur est donc positif et encourageant. A la question : « seriez vous prêt, à renouveler l'expérience ? », la réponse est oui. A aucun moment sur les six mois de l'action, l'éducateur ne s'est senti en danger. Il n'y a pas eu d'agressivité ou de violence à son égard.

7/ Les freins repérés

7.1 Les freins liés à l'expérimentation

- La durée de l'action (6 mois)

La durée de l'expérimentation a été une question centrale au moment de la définition des modalités de mise en œuvre. Compte tenu de l'enveloppe budgétaire, il a fallu faire un choix entre le fait de mener une action sur une période plus longue (1 an) mais avec un poste à temps partiel (0,50 ETP) ou au contraire faire le choix de travailler de manière « rapprochée » et en proximité sur une durée plus courte mais avec un poste à temps complet. Nous avons fait le choix de la deuxième option dans la mesure où nous avons privilégié la réponse aux objectifs opérationnels, à savoir, être présent en continu au moment de la demande du jeune. Répondre à des besoins quasi immédiats (accompagner le jeune dès qu'il est prêt).

En tant que structure d'accompagnement social, nous avons bien identifié que sur six mois d'expérimentation, il y aurait un à deux mois pour faire connaissance, apprendre à connaître le jeune, comprendre son parcours, « son itinéraire », en un mot évaluer la situation.

Malgré le fait que l'éducateur ait pris le soin de préciser au jeune, dès les premiers échanges et contacts, qu'il s'agissait d'une aide sur six mois, on constate, comme prévu, une certaine frustration aussi bien de la part des jeunes accompagnés que de l'éducateur sur la durée de l'action.

La période de six mois, est non seulement passée vite mais elle a été perturbée par la crise sanitaire. Comme précisé par l'éducateur, certaines actions individuelles et collectives n'ont pas pu avoir lieu.

D'autre part, sur cette population 18-25 ans en grande souffrance, avec des liens sociaux très faibles, la durée de six mois est très courte pour permettre à l'éducateur de bien analyser le sens du mal être du jeune et surtout favoriser au bout de six mois la verbalisation par le jeune de ses souffrances.

7.2 Les freins liés à l'environnement

- Les risques de rupture de parcours sur le 115

Comme pour toutes les populations en demande d'hébergement d'urgences, on se rend compte qu'il y a des risques de ruptures dans les parcours. En effet, l'expérimentation a permis de mettre en évidence des freins identifiés plus particulièrement par la Mission Locale. Ils accompagnent des jeunes pouvant se trouver en situation d'errance que le 115 va orienter d'abord vers Coutances par exemple puis ensuite vers Cherbourg alors que la personne a débuté ses démarches d'insertion professionnelle avec la mission locale de St Lô. Les jeunes sont alors découragés de devoir recommencer les démarches.

- La question de la mobilité sur le territoire

Sur la question de l'hébergement et de la mise à l'abri, la mobilité est un sujet récurrent dans les échanges entre les partenaires et avec les tutelles. En tant que structure gérant des dispositifs d'urgence, nous constatons que dès lors que les personnes se trouvant sur Cherbourg ont une proposition de place d'hébergement pour la nuit sur Avranches, elles se désistent et ne viennent pas. Il faut 6h de trajet (avec changement de bus) pour faire Cherbourg -> Avranches.

- Difficultés d'accéder à la psychiatrie

Cette expérimentation a mis en évidence les difficultés d'accéder aux services de psychiatrie et de pouvoir, dans des délais raisonnables, obtenir un RDV. Le départ en retraite de plusieurs psychiatres et le manque de lits, ne permet pas de prendre en charge le jeune 18-25 ans qui serait prêt à entreprendre des démarches (presque) dans l'immédiateté. Parfois, rien que le simple fait de reporter à la semaine suivante, le jeune a déjà renoncé à l'idée d'aller vers les soins.

- Les limites de certains dispositifs

Les professionnels du SAO sont souvent amenés à se tourner vers l'hébergement d'urgence dans des conditions qui entretiennent parfois l'instabilité de la situation de ces jeunes.

Les jeunes 18-25 ans que nous pouvons accueillir sur le dispositif d'urgences du CHRS le Cap notamment, sont souvent ceux, avec qui nous rencontrons le plus de difficultés pour faire respecter le règlement. Il arrive que les jeunes installent leur affaires dans la chambre d'urgence, dînent et « disparaissent » ensuite dans la nuit.

Il est également arrivé que sur l'urgences, des jeunes aient pu dire qu'ils avaient peur de partager la chambre. Certaines jeunes ont un sentiment de persécution, ils pensent que les autres résidents vont les voler ou les agresser. Quelques événements au cours de l'année 2020 montrent effectivement que des tensions peuvent rapidement monter entre un jeune ou des jeunes et les autres personnes hébergées sur le CHRS dont la moyenne d'âge est de 44 ans.

Nos questionnements portent aussi sur le dispositif d'insertion en CHRS pour cette tranche d'âge. Nous avons accompagné sur le CHRS le Cap en 2018, 12 jeunes 18-25 ans et en 2019, 14 jeunes. Nous constatons que les sorties de structure sont davantage des retours chez un tiers, des retours à la rue ou quelques fois en établissement spécialisé. Le taux de sortie positive vers un logement autonome n'est pas satisfaisant.

Plusieurs hypothèses :

- le CHRS tel qu'il fonctionne au Cap, ne répond peut être pas aux attentes des jeunes.
 - o La cadre institutionnel est peut-être trop en décalage avec ce qu'ils sont en capacité d'accepter et de faire.
 - Règlement de fonctionnement
 - o Le temps d'accompagnement est peut-être pas suffisamment « dédié » et spécifique pour ce public.
 - o La question de la formation est à poser également. Faut-il que les professionnels se forment davantage à cette population que nous serons amenés à accompagner de manière de plus en plus significative dans les mois, années (du fait de la crise sanitaire et économique) ?
 - o La question aussi du temps occupationnel est à prendre en compte. On a pu observer que pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et pour ceux qui ne peuvent pas prétendre à la garantie jeune, ils s'ennuient sur le CHRS.
 - Il est récemment arrivé qu'un jeune majeur se rende en période estivale, sur les centres de loisir car ce qu'il souhaitait et le motivait c'était les tournois de basket avec les « copains ».
 - Un autre jeune majeur passait beaucoup de temps avec des personnes plus jeunes que lui (14 /15 ans) sur le quartier du Maupas à « bricoler » leurs deux roues, et a semé aussi des troubles du voisinage (petite délinquance).

Aujourd'hui, sur le CHRS le Cap, nous n'avons pas les moyens humains pour assurer des temps « occupationnels » sur la structure. Nous ne disposons pas d'AAVA. On se rend compte que ce soit sur l'Association Femmes ou sur le Prépont que le restaurant Telle Qu'elles ou l'atelier de menuiserie est une vraie plus-value pour ces jeunes. Il permet l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Les AAVA sont aussi un moyen de percevoir des subsides pécuniaires constituant quelques moyens de subsistance pour des personnes à la situation administrative bloquée.

On peut aussi accueillir sur les CHRS, des jeunes qui présentent des déficiences intellectuelles qui n'ont pas été prises en charge auparavant et pour lesquels les délais de réponse de la part de la MDA sont très longs. Malheureusement, c'est souvent la temporalité qui fait que nous ne parvenons pas à accrocher le jeune sur un champ de l'insertion (professionnel, formation, social ...)

L'enseignante chercheuse Virginie Muniglia a écrit dans un dossier intitulé « comprendre les ruptures d'accompagnement : l'exemple des jeunes faisant l'expérience de la « dépendance contrainte » que « le souci de trouver un financement et ou une possibilité d'hébergement prime en fait bien souvent sur la recherche d'une solution équilibrante en termes de conditions d'emploi, d'intérêt de la formation ou encore d'adaptation du lieu d'accueil. Il s'agit de parer au plus pressé. Cependant, du fait des échecs récurrents de ces solutions précaires, l'urgence devient bien souvent durable.

Elle ajoute que « pour les intervenants, il s'agit alors de « gérer » les situations, en essayant d'adapter les profils des individus dans les outils à leur disposition, c'est-à-dire dans les « cases » de dispositifs souvent inadaptés à ce public dont les problèmes se situent justement au croisement de ces différentes « cases ». Cela ne laisse guère de place à l'autonomie des bénéficiaires et entretient le décalage entre les attentes des jeunes et les propositions des professionnels.

Aujourd'hui les réponses qui existent sur le territoire de la Manche sont inégales d'un territoire à un autre en termes d'établissements sociaux et médico sociaux pour accueillir cette population.

Au niveau des dispositifs d'hébergement et de logement, nous avons sur Cherbourg :

- Hébergements d'urgences : CHRS le Cap, Louise Michel, l'Espace Temps FJT, Emmaüs, Accueil de Nuit Coallia ;
- Hébergement d'insertion : CHRS le Cap, Louise Michel, Emmaüs (3 places d'internat), places en ALT de l'Association Femmes, ADSEAM, CCAS ;
- Logement : Maison Relais Valo, Maison Relais Julie Postel, Maison Relais Simone et Antoine Veil, Solibail, Baux glissants.

De ce fait, les réponses mises en place demeurent insuffisantes et pas toujours adaptées, de nouvelles actions et dispositifs restent à construire.

PARTIE III : PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Repérage des besoins et perspectives au 1er janvier 2021

1/ Repérage des besoins

1.1 Retour du questionnaire envoyé aux partenaires

Début mai, au moment du lancement de l'expérimentation, l'équipe de Direction du Pôle Insertion diffuse en ligne un questionnaire à trente partenaires du département issus du secteur social, médico-social et du sanitaire.

L'objectif du questionnaire est d'avoir un état des lieux de l'évolution de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes de manière générale sur différents services de la Manche que ce soit en termes d'accompagnement : administratif, médical, psychologique, social, et plus particulièrement le risque de prendre en charge des populations 18-25 ans de plus en plus en difficultés et isolées. Le questionnaire cherche à évaluer le ressenti des partenaires sur la probabilité que certains jeunes « tombent » dans la catégorie « jeunes en errance ». Enfin, un des attendus est de connaître leur avis sur quel type d'accompagnement proposer pour mieux répondre aux attentes et aux besoins de cette tranche d'âge.

Le questionnaire est construit autour de cinq questions :

- Dans le cadre de votre activité, de votre accompagnement, considérez-vous que le nombre de personnes âgées de 18-25 ans sans ressource, sans domicile fixe et dormant parfois à la rue est en augmentation ?
- Parmi les jeunes 18-25 ans que vous rencontrez actuellement, à combien estimez-vous le nombre, en risque, à court terme de basculer dans la catégorie de notre public cible ?
- Quelles sont, selon vous, les difficultés les plus fréquemment rencontrées auprès de ce public ?
- Selon vous, cette tranche d'âge nécessite-t-elle un accompagnement, des dispositifs spécifiques ? Pourquoi ?
- Quels sont, à vos yeux, les risques les plus importants encourus par ces personnes ?

18 personnes ont répondu au questionnaire sur les 30 organismes destinataires. 2 personnes n'ont pas communiqué le nom de leur structure. Sur les 16 personnes ayant communiqué leur organisme, 13 des répondants sont des professionnels de Cherbourg-en-Cotentin, 2 d'Avranches et 1 de St Lô. 3 personnes travaillent dans le champ du médico-social (addictologie, psychiatrie), 2 au sein des missions locales, 1 d'un CHRS pour femmes, 6 professionnels de CCAS, 2 du service pénitencier et 2 d'associations caritatives.

A la première question, 58,82% des participants admettent que l'accompagnement des 18-25 ans est en augmentation sur leur service. Il serait intéressant de compléter ce questionnaire et de leur demander depuis combien de temps exactement. 35,29% considèrent que les accompagnements sont stables et 5,88% sont en diminution. Il serait opportun de reposer la question après les deux confinements traversés.

A la deuxième question sur le chiffre estimatif de nouveaux accueils dans les prochains mois, les réponses sont très variées, elles vont de 2 à 30 jeunes. Les deux réponses les plus significatives proviennent des missions locales. Les professionnels évaluent à 60 nouveaux jeunes 18-25 ans (30 chacun) en situation d'errance sur le territoire de la Manche.

A la troisième question sur les difficultés les plus fréquemment rencontrées, 88,24% des répondants estiment qu'il s'agit d'abord de faiblesses liées à des ruptures familiales, 82,35% à des conduites addictives, 70,59% à des troubles psychologiques et en quatrième position, le manque de ressource. Vient ensuite : la transgression/ délinquance, la violence intrafamiliale, les problèmes de santé et enfin des déficiences intellectuelles.

A la quatrième question, les répondants sont quasiment tous unanimes. 88,89% admettent qu'il est nécessaire d'avoir un accompagnement spécifique pour cette cible. Les partenaires entendent bien souvent un accompagnement dès le plus jeune âge afin de « proposer des prises en charge adaptées et d'éviter une aggravation des troubles ». Par rapport à d'autres tranches d'âge accompagnées sur divers dispositifs, celle-ci nécessite d'autant plus des actions adaptées car le lien familial a disparu, ils ont perdu depuis « trop longtemps leur repères ».

Ce qui est mis en avant à plusieurs reprises, « **accompagnement de proximité et personnalisé** ». A la cinquième question, pour l'ensemble des répondants, le plus grand risque c'est que **les personnes se marginalisent, qu'elles se désocialisent, qu'elles tombent dans la délinquance**.

1.2 Retour sur la situation de la Mission locale de Cherbourg-en-Cotentin en octobre 2020

Comme indiqué dans la première partie, la Mission Locale de Cherbourg a été un des partenaires les plus impliqués dans l'expérimentation à nos côtés. Certaines personnes accompagnées ou repérées pendant la période expérimentale ont été orientées par la mission locale.

Nous avons donc suivi mutuellement l'évolution des demandes des jeunes sur nos services afin de comparer la tendance et d'éventuelles affluences dû à la crise sanitaire.

En ce qui concerne le SAO, nous n'avons pas identifié de nouvelles demandes au moment du déconfinement, nous avons attendu la rentrée de septembre pour faire un état des lieux. Pas

plus de nouvelles demandes. Il en est de même sur la fin de l'année, où nous comptabilisons le même nombre de personnes sur le SAO 18-25 ans.

En revanche, la Mission Locale identifie clairement une nette hausse des demandes. Elle a accepté de nous confier ses données.

Les 5 Missions Locales de la Manche ont accompagné 5 937 jeunes de janvier à fin octobre 2020. Les chiffres sont en augmentation de 4.4% par rapport à l'an passé.

Nombre de jeunes accompagnés par Mission Locale de janvier à octobre 2020 :

Avranches : 640 (+0.8%)
Cherbourg : 1945 (+ 6.5%)
Coutances : 1087 (+10.4%)
Granville : 637 - (7.8%)
St-Lô : 1628 (+5%)

D'autre part, la Direction note une forte dégradation des situations sociales. La Directrice explique que la précarité de la situation des jeunes rend l'accompagnement compliqué car irrégulier. Les jeunes s'adressent à la Mission Locale dans une situation d'urgence et disparaissent parfois plusieurs mois. L'institution ne parvient pas à engager un parcours de formation ou d'insertion. Ils démarrent des étapes qui sont vite abandonnées (instruction de dossier MDA, RDV CLAAJ, positionnement sur la Garantie Jeunes, inscription en formation ...). Ils peuvent les accompagner physiquement dans les structures mais de façon ponctuelle au regard du nombre de jeunes en suivi (2 151 en 2020).

Les 5 Missions Locales du département ont versé 3 077 780,36 € d'allocations Garantie Jeunes sur l'année 2020, ce dispositif étant destiné à des jeunes précaires. La mission locale du Cotentin a versé 985 121,17 € à 428 jeunes.

Le bilan évoque également le nombre de nouveaux accueils de janvier à octobre dont le nombre de personnes mineures (ce sont les jeunes qui sont venus s'inscrire en 2020) :

Nombre de nouveaux accueils de janvier à octobre 2020 :

Avranches : 254 dont 43 mineurs
Cherbourg : 565 dont 96 mineurs
Coutances : 360 dont 91 mineurs
Granville : 263 dont 53 mineurs
St-Lô : 567 dont 103 mineurs

Jusqu'au mois de novembre 2020, la Mission locale du Cotentin a accompagné 12 personnes hébergées en CHRS, 39 en FJT, 48 en autres foyers, 88 hébergés chez des amis, 109 hébergés par la famille, 1 114 hébergés chez les parents, 2 à l'hôtel, 467 en logement autonome, **21 sans hébergement**, 37 autres .

Au vu de ces chiffres, la Mission locale estime que **362 jeunes ont un hébergement précaire soit 18.60 % des jeunes accompagnés.**

1.3 Retour sur la situation au SAO au 1^{er} janvier 2021

En ce qui concerne le SAO, au 1^{er} janvier 2020, nous comptabilisons 17 jeunes accompagnés sur le SAO. 6 personnes des 12 que nous avons accompagnées lors de l'expérimentation sont toujours sur le SAO actuellement.

1 personne est de retour sur le SAO (identifiée lors du premier diagnostic en novembre 2019), nous ne l'avons pas vue sur le SAO au moment de l'expérimentation.

Est-ce que les personnes identifiées en novembre 2019 ont été réinsérées ? Ont un logement ? un travail ? Des ressources ? C'est difficile de savoir car nous n'avons pas toujours de retour de la suite de leur parcours. Les personnes ont-elles quitté Cherbourg pour le Centre ou le Sud Manche, ont-elles quitté le département ? C'est en effet le cas pour certaines personnes.

7 personnes sur les 17 ont fait des demandes de places d'hébergement en CHRS sur le dispositif urgences ou sur le CHRS le Cap en Insertion. Ce sont des dossiers qui pour certains seront validés en commission interne CHRS que si la personne effectue déjà des démarches de soins (séjour en addictologie, bilan psychiatrique). Ce sont des personnes extrêmement fragiles et pour lesquelles, l'accompagnement en CHRS ne sera pas suffisant.

Dernièrement, nous avons appris que le CHRS le Prépont hébergeaient sur l'urgence, 6 jeunes de moins de 20 ans, c'est une situation nouvelle qui n'était pas encore arrivée comme l'explique le directeur de la structure.

De ce fait, ces différents recensements des besoins nous interrogent sur le devenir de ces personnes à la rue et nous poussent à mener des réflexions pour imaginer des dispositifs en adéquation avec les attentes d'une part des jeunes mais aussi par rapport à leurs capacités afin qu'ils puissent s'insérer.

2/ Perspectives et pistes de réflexion

Les propositions de réflexion et les pistes décrites dans cette troisième partie ont été élaborées suite aux échanges avec les partenaires aussi bien sur le département de la Manche que sur d'autres régions de France.

En effet, notre expérimentation, a amené l'équipe de direction à rencontrer des responsables de structures dédiées 18-25 ans par le réseau notamment de la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) et de la Fédération Santé Habitat.

- Mise à l'abri via le 115

Un des écueils énoncés dans notre partie sur les freins identifiés, c'est notamment la mise à l'abri via le 115 qui peut parfois poser difficultés notamment lorsque les jeunes ont débuté des démarches auprès d'une des cinq missions locales du Département.

L'objectif serait dans un premier temps de réunir, Conseil Départemental, DDCS, 115, SIAO50 et les missions locales pour étudier dans quelle mesure nous pourrions proposer des places de mise à l'abri (CHRS, FJT, hôtels ?) sur le territoire où le jeune est rattaché. En effet, cela limiterait le risque de ruptures dans les parcours. Cet axe cité, serait d'agir auprès des personnes sans solution d'hébergement.

- Ouverture d'un dispositif de type CHRS ou DLA spécifique 18-25 ans

- Retour de l'expérience du CHRS de l'Association l'Abri sur Evreux

Dans le cadre de nos recherches sur les dispositifs dédiés 18-25 ans, nous avons pris contact avec le CHRS l'Abri situé sur la commune d'Evreux. C'est le seul CHRS dédié aux jeunes dans l'Eure. L'élaboration du projet social date de 2009. La capacité est de 25 places dont quatre places dédiées aux personnes accompagnées de chiens. Il privilégie un accompagnement dédié pour cette tranche d'âge. Le CHRS offre propose pour les jeunes des ateliers d'estime de soi, ateliers bien être. Une **animatrice du service prévention** de l'association accompagne les jeunes pour faire leurs courses, constituer les repas, accompagner le jeune vers les partenaires extérieurs (addictologie, CSAPA). Au niveau de l'insertion professionnelle, le CHRS dispose d'un conseiller qui accompagne la personne dans toutes les démarches (formation, CV, préparation entretiens ...). L'Association dispose également d'activités de ressourcerie / recyclerie : récupération de meubles, de restauration et de revente. Des activités culturelles et sportives sont proposées, soient réalisées collectivement ou individuellement. Ils mettent en place des activités occupationnelles très régulières afin de lutter contre l'ennui, l'inactivité et redynamiser les personnes accueillies.

On constate donc que dans ce type de dispositif dédié, la valeur ajoutée, c'est en effet une équipe pluridisciplinaire, organisée autour des différentes difficultés du jeune.

- Retour de l'expérience du CHRS pour jeunes 18-25 ans de l'Association Acolea sur Lyon

Autre expérience, celle de l'Association Acolea sur Lyon. Les Foyers Educatifs hébergent et accompagnent **48 jeunes âgés de 18 à 25 ans au sein d'un CHRS**. La durée moyenne de séjour est de 11,5 mois.

La configuration du CHRS propose 48 studios privatifs (20m²) avec espace cuisine et sanitaires-accueil en monobloc). La Cheffe de service précise que cela joue un rôle dans « l'engagement actif sans coercition ». Une part certaine des jeunes hébergés aux foyers éducatifs a précisé, dans leur diagnostic social à la MVS, ne pas souhaiter de collectif. Cette configuration permet de garantir l'intimité de chacun et une possibilité de repli vers l'espace privé, parfois nécessaire. Toutes les activités / actions proposées sont libres d'adhésion. L'équipe propose, relance, invite personnellement chacun mais nous ne contraint pas.

- Une présence éducative quotidienne (équipe de 6 éducateurs et 2,5 ETP de surveillant de nuit)
- Un suivi psychologique à la demande avec l'intervention d'un psychologue à quart temps, sur deux soirées par semaine afin de s'adapter au mieux à la réalité des jeunes et une autre intervention en journée afin de pouvoir faire le lien avec les thérapeutes et équipes soignantes extérieures.
- Des activités de remobilisation quotidienne sont proposés aux jeunes, sous forme de petit déjeuner tous les matins de la semaine. Des ateliers, et des sorties sont organisés en fin de journée ou en soirée. Le week-end des sorties et / ou des repas, des activités peuvent avoir lieu dans l'établissement à la demande des jeunes ou par proposition de l'équipe éducative afin de lutter contre la solitude et l'isolement des personnes accueillies et pour favoriser l'apprentissage du vivre ensemble.

- Retour de l'expérience Logis Jeunes (IML) de l'Association Acolea sur Lyon pour les 18-25 ans

Le dispositif Logis jeunes est un service d'accompagnement vers et dans le logement qui s'adresse prioritairement à des jeunes de **18 à 21 ans** qui ont été pris charge ou qui sortent des établissements et services de la protection de l'enfance de la métropole de Lyon. Ce service s'est construit initialement en réponse à l'appel à projet de la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du logement d'abord sur la métropole, en septembre 2018, pour répondre à la problématique de la prévention des ruptures de parcours des jeunes sortants de l'ASE dans une visée de réduction du sans-abrisme des jeunes sur le territoire. La réponse à cet appel à projet s'est construit à partir du référentiel d'intervention Housing First Youth, un logement d'abord pour les jeunes, élaboré par Stephen Gaetz de l'observatoire canadien de l'itinérance. Il reprend ainsi dans ses différentes composantes les 8 principes clefs du logement d'abord adapté à un public jeune, tel qu'il a pu être expérimenté et faire ses preuves au Canada

- Le logement est un des droits de l'homme
- Principe de la réduction des risques
- Choix et contrôle par les usagers des services
- Engagement actif sans coercition
- Séparation entre le logement et le suivi
- La personne est au centre du programme
- Les Services proposés sont orientés vers le « rétablissement »
- Souplesse dans les formes d'aides qui seront proposées aussi longtemps que de besoin.

Il poursuit 3 objectifs :

- Éviter à des jeunes adultes sortant des dispositifs de protection de l'enfance présentant des fragilités sociales de vivre des ruptures qui peuvent les conduire à la rue, voire même à une désocialisation durable.
- Éviter les sorties sèches des dispositifs de l'ASE, en venant en appui au service de protection de l'enfance et au jeune dans la préparation de son projet de sortie vers le logement.
- Favoriser et soutenir l'insertion sociale et professionnelle du jeune.

Logis jeunes c'est aussi, un énorme travail de coopération qui s'est construit pendant 1.5 ans entre différentes institutions et services qui, ensemble, ont accepté de décloisonner leurs actions, croiser leurs regards et leurs analyses dans une visée d'une meilleure efficacité de leurs interventions en direction de ce public. Ainsi, à partir de ce programme s'est bâti un travail partenarial entre la Direction de la protection de l'enfance de la métropole, la Direction de l'habitat et du logement de la métropole, la Direction départementale et de la cohésion sociale du Rhône et la maison de la veille sociale.

Le contrat jeune majeur peut être mobilisé en cas d'absence de ressources pour sécuriser le parcours du jeune.

Logis Jeunes accueille 50 jeunes depuis 2019. Tous les logements sont des logements en IML en vue d'un bail glissant. L'équipe est constituée de quatre travailleurs sociaux.

L'équipe utilise divers moyens de communication comme l'appel, les mails, mais aussi des applications comme Snapchat, afin de garder contact avec les jeunes grâce à ces médias qui leurs parlent. Chaque rendez-vous correspond à un déplacement. Aussi, l'équipe alterne entre les transports en commun, le vélo avec assistance électrique, la marche et la voiture.

- Projet Ferme Pédagogique (projet de la Neurologue F.Potel)

Lors de l'expérimentation, nous avons été en contact avec le service neurologie de l'hôpital de Cherbourg et plus particulièrement avec la neuropsychologue, Madame Françoise Potel. C'est une professionnelle avec laquelle nous avons l'habitude de travailler à l'ADSEAM, notamment sur le service Appui Santé ou au CHRS Le Cap. Elle a proposé de recevoir, le temps de l'expérimentation, les jeunes qui accepteraient de réaliser un bilan neurologique. Deux jeunes ont répondu favorablement.

Madame Potel a réalisé un état des lieux sur le secteur de Cherbourg, auprès de 207 patients entre 2015 et 2019 présentant des troubles cognitifs (troubles de l'usage de l'alcool). La moyenne d'âge se situe autour de 49 ans avec un niveau socio-culturel de 10,8 années d'étude. Niveau de vie faible (76% sont soit sans droit, au chômage, au RSA ou en invalidité ou bénéficient de l'AAH).

A la suite de cette étude, la neuropsychologue a travaillé sur un projet d'étude de création de ferme thérapeutique. Le projet est en train de voir le jour. Il s'agira de la création d'un accueil de jour et jardin thérapeutique pour patients cérébrolésés avec troubles cognitifs. Le projet

prévoit également une ferme thérapeutique de réinsertion. L'établissement s'implanterait sur Cherbourg-en-Cotentin. Une nouvelle réponse sur le territoire Nord qui viendrait compléter l'offre de services et répondre à un besoin de plus en plus croissant.

- Village modulaire pour accueil spécifique Jeunes

Sur le modèle du village mobile de la Presqu'île de Caen de l'Association 2 choses Lune, et des trois autres sites qui vont voir le jour prochainement en 2021, nous pourrions imaginer proposer ce type d'hébergement pour les populations les plus éloignées de l'Institution, les personnes vivant en squat.

L'objectif de l'Association : « Offrir à des personnes à la rue une offre alternative d'hébergement de durée moyenne, à haut seuil de tolérance (...) avec un accompagnement social continu permettant de se poser, se ressourcer et de reconstruire un projet d'insertion en direction des dispositifs de droit commun d'insertion et du logement ».

Le bâti en bungalows hautement modulable des villages a fait ses preuves comme solution permettant d'apporter des réponses rapides à la fois aux besoins de sécurité et d'intimité des usagers, grâce à des espaces privatifs pour chaque personne hébergée, et à la demande de flexibilité des acteurs publics.

- Mise en place d'un référent parcours complexes sur Cherbourg

Un des besoins déjà évoqué à plusieurs reprises par les acteurs associatifs locaux et les structures du champ du sanitaire, médico-social et social, serait la mise en place d'un poste de coordinateur sur Cherbourg pour gérer entre les partenaires du territoire, les situations les plus complexes.

Objectifs : améliorer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement, éviter les ruptures de parcours.

Le coordinateur en charge d'une situation difficile pourrait solliciter le « regard » et/ou la compétence d'un autre acteur sur la situation (tuteur, travailleur social, personnels éducatifs, structures d'hébergement ou équipe soignante).

Le coordinateur pourrait aussi avoir un rôle de veille sociale sur les difficultés rencontrées, sur les nouveaux publics, sur la coordination entre les différents acteurs.

- Pérennisation d'ateliers écoute psychologique, bien être, sophrologie via le SAO

En 2020, l'ADSEAM s'est vu attribuer des crédits supplémentaires pour la mise en place d'une écoute psychologique sur le SAO, la mise en place d'ateliers bien être (coiffure, conseillère en image...), ateliers d'art thérapie, zoothérapie ...Tous ces nouveaux moyens vont effectivement permettre de créer un autre lien, une autre relation d'aide avec le bénéficiaire.

Le contexte de la crise sanitaire ne nous a pas encore permis de proposer ces séances, sauf celle de l'écoute psychologique. Nous venons de recruter une psychologue à 0,15 ETP. C'est une vraie plus-value pour le SAO et pour les bénéficiaires. La demande est largement confirmée.

Par ces nouveaux axes « d'accroche », d'accompagnement, on peut imaginer arriver à « capter » le public jeune, sensible à ces ateliers.

- Partenariat avec la Mission Locale sur l'initiative « projet les invisibles »

Poursuivre et développer le partenariat avec la Mission Locale. L'ADSEAM vient de signer une charte avec la Mission Locale du Cotentin dans le cadre du Réseau Vigie Normandie.

Ce projet vise à repérer les jeunes de 16 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. Dans cette optique la présente charte a pour objet de définir les modalités de coopération entre les missions locale et les partenaires « vigie » afin de créer une communauté « bienveillante » pour aider la jeunesse en difficulté.